

CONCOURS EXTERNE / INTERNE D'INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL

SESSION 2022

**Note de synthèse et de propositions visant à faire l'analyse
du dossier remis au candidat portant sur un sujet technique**

Option : Réseaux techniques urbains et infrastructures routières

EPREUVES N° 4 & 9

**Durée : 5 h
Coefficient : 5**

SUJET : Vers des espaces publics non genrés

Vous êtes en charge de la direction Infrastructures et Espaces Publics au sein d'une Métropole de 500 000 habitants.

Votre direction fait partie de pôle de DGA « se déplacer » qui regroupe une direction transversale Ressources, une direction Transports-Mobilité, une direction Propreté Urbaine-Espaces Verts et la direction Infrastructures Espaces Publics, qui exerce les compétences voirie, réseaux, éclairage.

Dans le cadre de la politique de la Métropole, le président, très sensible aux questions d'inclusion et d'égalité femmes-hommes souhaite se saisir de la question du genre dans l'espace public et plus globalement de la place de tous dans l'espace public.

Question 1 :

Dans une première partie, en tant que Directeur(rice) Infrastructures Espaces Publics, et à partir des documents du dossier et de vos connaissances, vous rédigez une note de synthèse destinée au Président de la Métropole, présentant les enjeux d'une approche d'espaces publics non genrés.

Question 2 :

Dans une deuxième partie, la Directrice Générale des Services de la Métropole souhaiterait que soit appliquée une démarche d'espaces publics non genrés dans le cadre d'un projet opérationnel de requalification du centre-ville de la Ville Centre puis élargir cette approche à l'ensemble de la métropole.

Vous lui adresserez donc, en utilisant vos réflexions et votre expérience personnelle, une note présentant des propositions stratégiques et opérationnelles permettant à la collectivité d'intégrer cette dimension à partir de la conduite du projet de requalification des espaces

publics du centre-ville. Les moyens financiers et humains, ainsi que la question du pilotage interne des projets, et de l'articulation avec les autres communes membres devront également être traités.

Barème de notation :

Synthèse : 10 points
Propositions : 10 points

DOCUMENTS JOINTS

Document n° 1	2020, Guide (Dé)genrer la Ville - espace public, genre et masculinités , Site internet de : Cultures et Santé - extraits	Page 3
Document n° 2	I. VERBAERE, 11/01/2018, Mieux Aménager la Ville pour que les femmes s'y sentent bien , La Gazette des Communes, article issu du Dossier "En finir avec la ville sexiste"	Page 10
Document n° 3	A. CACCIVIO, 28/01/2021, Ces cours d'école « dégenrées » qui favorisent l'égalité filles-garçons , La Gazette des Communes, article issu du Dossier "En finir avec la ville sexiste"	Page 13
Document n° 4	V. TOYE, 2021, Genre et espaces publics - Entretien avec le groupe du projet collectif mené avec Aix Marseille Provence (AMP) Métropole et le programme PRESAGE de Sciences Po , Sciences PO Ecole Urbaine	Page 16
Document n° 5	C. TERRIER, juillet 2016, L'intégration du Genre dans l'espace Public, le cas de la place des Terreaux - Mémoire de fin d'études , Université Grenoble Alpes, Institut d'Urbanisme de Grenoble, extraits	Page 20
Document n° 6	mars/avril 2016, Dossier Femmes et vélo : un espace public à partager , Magazine des Villes et Territoires Cyclables "Ville & vélo" n°71, extraits	Page 22
Document n° 7	F. MASSON, août-septembre 2021, Concevoir des espaces publics "non genrés" , Fiche Pratique Technique 02/124 de TECHNICITES	Page 24
Document n° 8	mai 2021, Guide référentiel 2 : Genre et espace public - des exemples et des expérimentations pour une approche genrée des politiques urbaines , Ville de Paris, extraits	Page 27
Document n° 9	Cerema, 18/10/2021, Réussir l'accessibilité des espaces publics : recommandations issues de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris (JOP) 2024 - Retour sur le webinaire du 18 octobre 2021 de présentation du Guide du Cerema, extraits	Page 32

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

L'ESPACE PUBLIC

L'espace public est le produit d'une construction sociale. Nous participons à son architecture dans nos pratiques quotidiennes. L'inverse est également vrai, cet espace conditionne et influence le social, c'est-à-dire nos manières de nous comporter vis-à-vis des autres, de l'environnement et de nous-mêmes. Dans notre imaginaire collectif, il s'agit d'un espace qui appartient à toutes, un lieu où nous avons toutes les mêmes droits.

Et pourtant, les expériences et vécus quotidiens montrent à quel point ce n'est pas le cas. Nous ne traversons pas ni n'occupons l'espace public de la même manière. Selon notre position au sein de la société (en fonction de notre sexe, de notre identité de genre, de notre orientation sexuelle, de notre classe sociale, de notre origine ethnique ou raciale, de notre âge, de notre situation de handicap ou non, de notre lieu de résidence...), nous avons un accès et un usage différenciés de l'espace public. Nous n'y sommes de fait pas égaux et égales.

De plus, l'organisation de l'espace urbain n'est pas le fruit d'une décision commune, prise par tou·tes. Les décisions sont le résultat de groupes sociaux dominants qui ont une plus grande représentation politique dans la gestion de la ville. Tous ces éléments font que l'espace public n'est pas encore, à l'heure actuelle, un espace que l'on peut qualifier d'égalitaire.

Nos comportements dans cet espace

Dès le plus jeune âge, on nous apprend à nous comporter dans l'espace public. Ces comportements dictés socialement deviennent un effort quotidien afin de coller aux rôles de genre ou au contraire pour essayer de s'en éloigner. Ainsi, les hommes apprennent que l'espace public est un lieu où ils doivent aller, où ils doivent se sentir en sécurité et en confiance. Ils s'y assoient, y marchent, courent, observent, s'y expriment d'une certaine manière.

Ils doivent s'y montrer forts, puissants, et surtout ne pas être sensibles ou émotionnels.

En revanche, les femmes apprennent à craindre l'espace public et le lieu qui leur est réservé est celui du privé, des espaces intérieurs et intimes. Elles intériorisent le fait de ne pas prendre de place quand elles s'assoient, d'être discrètes, de ne pas trop attirer l'attention (mais à ne pas non plus passer inaperçue), de devoir même mettre en place des stratégies d'évitement de certains lieux à certaines heures.

Les récits de nombreuses personnes montrent de profondes différences et inégalités dans leur rapport à l'espace public. Ces expériences déterminent une perception genrée de l'espace public. Pour beaucoup de femmes, et de personnes LGBTQIA+, l'espace public est un lieu de passage, un cou-loir entre un point de départ et d'arrivée. A contrario, pour beaucoup d'hommes, l'espace public est l'espace idéal pour affirmer leur virilité. En effet, la condition masculine s'exprime à travers le collectif et les espaces.

C'est par des mécanismes, notamment d'imitation réciproques au sein d'un groupe, que les personnes seront amenées à se définir au regard des critères de virilité et de masculinité. Et, en fonction des espaces, cette masculinité sera l'objet d'affirmation et de reconnaissance. « On devient *macho* seulement si l'on passe une grande partie du temps dans l'espace qui nous rend *macho* ». Il est donc très important d'identifier et d'analyser les différents lieux, notamment dans l'espace public où les hommes ont une place centrale et qui produisent une *confirmation de l'identité masculine*"

D'autres différences sont également à constater dans le vécu et les perceptions selon le genre. Un pourcentage élevé de femmes déclare qu'elles ne se sentent pas en sécurité dans l'espace public alors que la majorité des cas de violence envers les femmes ont lieu dans l'espace privé du logement ou du travail. La majorité des hommes, quant à eux, disent se sentir en sécurité dans les espaces

bien que ce soit dans ces espaces que la plupart des hommes sont victimes de violences physiques commises par et entre des hommes.

D'où vient alors ce sentiment de sécurité ou d'insécurité ? Selon les études socio-anthropologiques et des organisations de terrain, il est appris socialement. Les hommes sont éduqués à s'approprier l'espace public tandis que les femmes sont éduquées à s'en méfier. L'espace public devient de cette façon, un privilège masculin.

L'aménagement de notre territoire

L'organisation de l'espace public est encore fortement déterminée par les intérêts des hommes. Peu d'efforts sont faits afin que tout le monde puisse jouir à sa convenance de cet espace public. Et, lorsqu'une approche de genre est intégrée dans les mesures politiques urbanistiques, elle l'est principalement par le biais des problématiques liées à l'insécurité des femmes. Cela laisse de côté toute une série de problématiques avec le risque de renforcer d'autres stéréotypes si les mesures sont uniquement pensées par rapport à cette dimension.

L'organisation de l'espace public est également le fruit de décisions prises dans des institutions composées dans leurs grandes majorités d'hommes. L'aménagement urbain tel qu'il est pensé et décidé est sur-tout le fait d'hommes pour, indirectement, des hommes. Si l'on regarde les composantes de l'espace public, on s'aperçoit que certaines d'entre-elles, comme les espaces dédiés aux loisirs extérieurs, les terrains de foot, de basket, prennent une place importante et sont largement monopolisées par les garçons et les hommes ; de même pour les rues et les trottoirs qui, généralement, ne sont pas pensés pour des personnes (en l'occurrence, souvent des femmes) marchant avec des enfants, une poussette, des sacs de courses et/ou qui ont la responsabilité d'une personne en situation de handicap physique ; ou encore les horaires des transports en commun organisés en fonction des personnes qui travaillent à temps plein à l'ex-térieur de la maison, là encore en majorité des hommes.

SIX DIMENSIONS POUR ANALYSER L'ESPACE PUBLIC

Le sentiment d'(in)sécurité

Les recherches recensées dans le dossier « Partager la ville » mettent en lumière la manière dont le sentiment d'insécurité ressenti par les femmes impacte leurs expériences de l'usage de l'espace public : les déplacements, la façon de s'habiller, la limitation spatiale et temporelle. Les femmes doivent généralement réfléchir à beaucoup de choses avant de se rendre dans l'espace public.

D'après une enquête menée à Bruxelles, les lieux considérés comme les moins sécurisés sont pour les répondantes, la rue, les transports en communs, les espaces de transit (gares, aéroports...), les espaces festifs et les espaces verts. L'enquête en ligne montre l'écart existant du sentiment d'(in)sécurité entre les hommes et les femmes en journée et en soirée. En journée, une répondante sur 10 se sent toujours en sécurité contre 5 hommes sur 10. En soirée, 3 répondantes sur 10 ne se sentent jamais en sécurité contre moins d'un répondant masculin sur 10.

En effet, les femmes reçoivent, dès leur plus jeune âge, des injonctions associant l'espace public à un danger : « reste à la maison », « fais attention quand tu sors », « tu ne devrais pas sortir habillée comme ça », « tu vas t'attirer des ennuis si tu sors à cette heure » ; ce qui normalise les agressions et harcèlements comme étant la conséquence naturelle d'actes initiés par des femmes,

et en retour, consolide le sentiment de peur chez les femmes. Ces agressions spécifiques à l'espace public sont autant de remarques répétées sur l'apparence et la sexualité, que des regards pesants, des sifflements, des insultes, et des expositions à des exhibitions de parties génitales masculines et des attouchements. Ces situations répétées peuvent faire peser sur elles le sentiment constant d'être sous la menace du viol.

Marcher en toute tranquillité, se sentir en sécurité est un privilège d'hommes alors que, paradoxalement, ils sont plus fortement confrontés à des violences physiques dans l'espace public.

D'après une enquête menée en France, 53% des agressions physiques subies par les hommes ont eu lieu dans l'espace public. « *Les agressions physiques sans motif de vol sont un peu plus rares que celles visant à arracher un objet quel-conque avec violence. Les chiffres confirment une constante connue des études de criminologie : les hommes font plus souvent l'objet d'agressions physiques en dehors du domicile que les femmes ; ils sont deux fois plus souvent victimes que les femmes* ».

Ces sentiments de sécurité et d'insécurité sont donc genrés. Ils ne peuvent pas seulement être compris comme des expériences individuelles. Il est important de les replacer dans un contexte où l'espace public est régi par des logiques de domination masculine.

Les représentations du genre dans l'espace public

L'espace public influence nos représentations de genre et ce, à travers notamment des noms de rues, des places, des parcs, des arrêts de transport en commun : ils sont censés nous rappeler les personnes importantes du récit national, celles qui doivent être glorifiées pour leurs actions et services rendus à la nation. Selon le collectif « Noms Peut Être »,

seulement 6% des noms des rues à Bruxelles portent le nom de femmes. Comme le soutient Victoire Tuailon, « le nom des rues n'est pas anecdotique : c'est comme si elles rappelaient constamment aux filles et aux femmes qu'elles n'ont pas d'histoire commune, aucune femme n'avait d'importance. Ce qui a de l'importance, ce qui est glorifié en revanche, ce sont les grandes batailles, les guerres et les massacres menés par des hommes ».

Ainsi, l'espace public valorise et honore des hommes virils, conquérants qui s'imposent en utilisant la force voire la violence. Les symboles guerriers et militaires que l'on retrouve dans l'espace public ne sont pas anodins, ils reflètent des rapports de pouvoir plus larges. Les initiatives de différents collectifs remettent en question l'idée d'un espace public « neutre » et réclament un espace inclusif et représentatif de la population.

D'autre part, l'espace public est le lieu privilégié pour véhiculer les représentations normatives et binaires de ce qu'est « une femme » et un « homme ». Il est chargé de messages, de symboles, d'images qui conditionnent notre existence. La publicité qui nous montre toujours des modèles stéréotypés et binaires des personnes en est un bon exemple. Les publicités reflètent très souvent la sexualisation des corps féminins, ce qui participe à produire des modèles de femme-objet et de désir pour le regard masculin. Pour les garçons, la représentation de l'homme « viril » (protecteur, séducteur, musclé...) reflète un modèle « actif » : ils sont largement présentés comme des êtres libres, forts, indépendants et conquérants. Au travers de ces représentations, l'espace public joue un rôle fort dans la consolidation d'un ordre social genré.

La mobilité

La manière de se mouvoir dans l'espace public est aussi très différente selon notre genre. Cela s'explique par différents facteurs. **Le sentiment d'(in) sécurité** notamment celui des femmes et des personnes LGTBQIA+ conditionne leur mobilité.

La peur « immobilise », notamment à certaines heures, dans certains lieux ou sans accompagnement. Iels sentent qu'il leur faut choisir stratégiquement certains trajets, certaines trajectoires et certains déplacements en vue d'éviter les désagréments et potentiels dangers.

Pour iels, l'espace public serait ainsi une forme de « couloir » séparant un point de départ d'un point de destination, rendant dès lors les femmes moins « consommatrices » de l'espace public que les hommes, qui y circulent plus librement.

« Mais, il n'y a pas que les femmes pour qui la rue soit un lieu inconfortable. Être un homme trans, gay ou queer en ville, c'est risquer aussi d'être victime de violences de genre et donc beaucoup d'entre eux évitent de fréquenter certains lieux ou d'embrasser un partenaire du même sexe en public. Et les jeunes hommes « perçus comme noirs ou arabes » qui sont contrôlés vingt fois plus souvent que les autres (et plus rudement) ».

La division sexuelle du travail influence aussi la mobilité des personnes. Les hommes, par exemple, ont, en général, un trajet plus direct entre leur lieu de vie et leur lieu de travail. Les femmes, en revanche, ont un trajet plus complexe, car ce sont souvent elles qui assument les rôles domestiques et de soin (garder des enfants ou des personnes âgées, faire les courses...). Ainsi, les femmes qui travaillent en dehors de la maison feront généralement les courses et iront chercher leurs enfants à l'école avant de rentrer à la maison. Les personnes qui travaillent comme aides ménagères communément appelées « femmes de ménage », aides familiales ou les personnes qui s'occupent de personnes âgées vont se déplacer plus souvent en utilisant, par exemple, les transports en commun à de multiples reprises pendant la journée.

C'est pourquoi l'offre de service de mobilité publique approfondit les inégalités de genre. On constate qu'il y a plus de disponibilité des transports

en commun aux heures de pointe, pour correspondre aux horaires de travail à temps plein. Cette mesure ne reflète pas la réalité de nombreux et nombreuses travailleur·euses car 43,6 % des femmes salariées travaillent à temps partiel, tandis que 11,8 % des hommes ne travaillent pas à temps plein. Les personnes qui assument les tâches de soin ou les personnes qui travaillent à mi-temps sont pour la plupart des femmes. Elles ont des horaires variables, et par conséquent ont besoin de transport en commun à d'autres moments de la journée.

L'urbanisme est pensé au masculin et, à cet égard, l'exemple des trottoirs est très parlant mais pourtant peu mis en avant. Souvent, lors de nos déplacements, nous marchons sur des trottoirs étroits ne permettant même pas de croiser une personne à contre sens sans s'arrêter. A fortiori, il est difficile d'y marcher avec des enfants ou des sacs de courses, et encore plus difficile pour les personnes avec des mobilités différentes. Ce sont des trottoirs pensés selon un universel masculin répondant aux critères établis comme standards à savoir une personne mince qui marche seule et sans problème de mobilité.

L'occupation et l'utilisation de l'espace public

Le système patriarcal encourage les filles et femmes à se retirer des espaces publics et encourage certains hommes à les occuper.

Souvent, on peut retrouver un espace public de loisir divisé en deux, avec d'un côté une plaine de jeux et de l'autre un terrain de sport. Si l'on observe ces deux espaces, on voit, dans la plaine de jeux, des mères, parfois des pères avec leurs enfants, filles et garçons. Lorsqu'on regarde le terrain de sport, on y voit généralement et seulement des jeunes garçons et/ou des hommes. Que s'est-il passé entre ces deux moments de la vie pour que soit déterminée à ce point l'utilisation mixte ou non-mixte des différents espaces de loisirs ?

L'analyse des infrastructures de loisirs révèle que ce sont principalement les garçons et les hommes qui bénéficient des lieux comme les *skate parks*, les terrains de football ou de basket, renforçant au passage des stéréotypes d'acti-vités classées comme « masculines », ayant lieu en extérieur. Ce sont des lieux fortement valorisés par les politiques publiques de la jeunesse, de la ville ou de la culture, bénéficiant de budgets relativement importants car il s'agit de mesures visant à éloigner les jeunes garçons de comportements déviants.

La société attend aussi des hommes qu'ils fassent preuve de courage et de témérité dans l'espace public et, par conséquent, ils prennent des risques. À cet égard les accidents de la route sont un bon exemple des conséquences néfastes des stéréotypes de la masculinité. « En Belgique en 2017, sur un total de 615 tués en 30 jours, 72% des victimes étaient des conducteurs dont 58% des hommes et 13% des femmes ». Le fait que ces accidents concernent davantage les hommes invite à questionner les représentations masculines de la virilité et notamment la culture du risque et de la performance. Les raisons de cette proportion ne sont pas sans lien avec l'acceptation des rôles sociaux imposés par les normes dominantes de la masculinité.

Les hommes sont encouragés à prendre de la place physiquement, cela s'illustre et est particulièrement visible dans les transports en commun où certains hommes, consciemment ou non, s'assoient les jambes bien écartées empiétant sur les sièges voisins. Il s'agit là aussi d'une façon d'occuper l'espace public aux dépens des femmes, contraintes ici encore, de « prendre le moins de place possible ».

Les femmes utilisent l'espace public pour des raisons statistiquement plus diversifiées que les hommes puisqu'elles sont encore majoritairement en charge de l'espace domestique, du soin, de l'accompagnement des enfants et des personnes âgées. Elles l'occupent en revanche moins, évitent de l'investir pour leurs loisirs parce qu'au quotidien, elles font face à de nombreuses problématiques lorsqu'elles s'y retrouvent : lieux non adaptés à leurs besoins, violences, harcèlement de rue...

Le temps passé dans l'espace public

Consolider et affirmer une identité est un processus qui demande du temps. Comme on l'a vu, l'espace public est pour les hommes un lieu qui y participe fortement. Dans le schéma patriarcal en vigueur, on devient « homme » si on passe beaucoup de temps dans des « espaces qui rendent hommes ». D'où l'importance de questionner cette différence d'appréhension de l'espace public selon le genre : pourquoi le fait de déambuler dans l'espace public « en toute tranquillité » n'est-il pas accessible à tous ?.

Cette inégalité découle aussi de la division sexuelle des tâches et des responsabilités inhérentes à la vie quotidienne. Encore aujourd'hui, la majorité des hommes ont, comme responsabilité principale les tâches productives, c'est-à-dire le travail rémunéré. Ce sont les femmes qui généralement assument les rôles de reproduction et de soin. Ainsi, les femmes consacrent 8,5h par semaine en plus que les hommes aux tâches ménagères. Par conséquent, elles n'ont pas ou moins le temps pour flâner dans l'espace public.

Les processus de décision

Que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, les hommes sont plus présents que les femmes dans les instances décisionnelles. Une recherche réalisée par Sybille Mertens et Michel Marée en 2011 constate, par exemple, « qu'au niveau des conseils d'administration des acteurs de l'économie sociale, les hommes sont toujours majoritaires, quelle que soit la branche d'activités considérée (à l'exception de la santé) et de la taille de l'association, mesurée en nombre d'emplois. » De même, les hommes occupent majoritairement les postes à responsabilité.

L'aménagement du territoire, inclus l'espace public, est, en Belgique, une compétence régionalisée ; chaque région a ses propres codes et règles. Et, au sein des régions aussi, le pouvoir politique est majoritairement masculin et la citation « Les politiques d'urbanisme et d'aménagement de l'espace public sont rarement soumises à une analyse genrée. Cette absence d'analyse empêche la visibilité des inégalités femmes-hommes et entraîne la création de politiques urbaines basées sur un modèle masculin d'organisation de la vie quotidienne. Ainsi, les problématiques et besoins spécifiques des femmes ne sont pas pris en compte, ce qui a tendance à renforcer les inégalités existantes ».

Cependant, il ne faut pas seulement encourager la présence des femmes dans les lieux de décisions, il faut également changer la culture de pré-dominance masculine qui monopolise souvent la parole. C'est ce que constatent des recherches à Bordeaux en France : sur l'ensemble des trois séances plénières où l'on comptait 23% de femmes présentes, celles-ci n'ont obtenu que 8% du temps de parole. Cette analyse montre aussi que dans les réunions, plusieurs femmes sont interrompues au prétexte que leurs propos seraient « hors sujet », traiteraient « de cas particuliers et non pas de l'intérêt général » ou que leur intervention est jugée trop longue. En fait, seule la parole des experts et élus locaux compterait vraiment.

CONCLUSION

L'espace public, ce lieu que nous traversons et utilisons quotidiennement, est le reflet des rapports sociaux de sexes. Comme nous l'avons vu, ce sont les hommes qui sont les plus privilégiés dans cet espace car ils peuvent l'investir plus sereinement. C'est aussi un lieu privilégié d'affirmation de la masculinité et de la virilité.

Réfléchir à l'espace public comme producteur et lieu de production des rapports sociaux hiérarchiques entre les genres, c'est s'interroger sur la position centrale des hommes dans nos sociétés. Cette réflexion peut expliquer la résistance que certains manifestent face aux changements car vouloir l'égalité c'est parfois renoncer concrètement à une position avantageuse.

L'analyse des masculinités en lien avec la masculinité hégémonique pointe également les conséquences négatives que cet ordre engendre pour les hommes eux-mêmes. Par exemple, la majorité des victimes d'homicides dans le monde sont des hommes (81%), qui sont tués par d'autres hommes (90% des auteurs d'homicides)⁵⁷.

Cette analyse a cherché à élargir l'idée que tous les hommes bénéficient de ce modèle de la même façon. Analyser les masculinités c'est analyser la domination des hommes, en tant que groupe social, sur les femmes et les personnes LGBTQIA+ mais aussi les dominations au sein même de ce groupe. Mieux comprendre la domination masculine, c'est amener à réaliser l'ampleur des inégalités, à l'avantage de certains groupes dans l'espace public.

Comment alors changer cette situation ? En s'interrogeant sur le système patriarcal et les privilèges masculins qui en découlent. On peut également

s'interroger sur des modèles de masculinités alternatives. Pour cela, un processus de questionnement doit être mené tant au niveau individuel que collectif : quels sont les privilèges masculins ? Comment sont-ils reproduits ? Comment se traduisent-ils dans la société ? Peut-on s'en défaire ou les utiliser pour questionner le modèle hégémonique ?

Penser des espaces publics plus égalitaires et inclusifs permettrait de contribuer à la construction de nouveaux rapports entre les femmes et les hommes, plus libérés des stéréotypes de genre et de leurs conséquences. Il s'agirait, en fait, de construire, dès le plus jeune âge, des liens plus apaisés entre les personnes et leur environnement.



Mieux aménager la ville pour que les femmes s’y sentent bien

Publié le 11/01/2018 • Par [Isabelle Verbaere](#) • dans : [actus experts technique](#), [Dossiers d'actualité](#), [France](#)

Les bancs publics, les toilettes, la signalétique sont des leviers essentiels pour construire un environnement urbain plus équilibré. Mais leur conception et leur emplacement doivent être bien réfléchis.

Les femmes cumulent de multiples contraintes dans leur vie quotidienne que l’organisation de la ville peut atténuer. « En améliorant la proximité de services du quotidien, comme les écoles ou les commerces, on favorise l’autonomie des enfants qui peuvent y aller seuls, remarque Catherine Dameron, chargée de mission au bureau des temps de la ville de Rennes [213 400 hab.]. On libère ainsi les femmes d’une partie du temps qu’elles leur consacrent. »

Cette analyse s’est notamment traduite par l’objectif d’offrir à tous les habitants un accès en cinq minutes à pied à un espace vert, dans le projet urbain Rennes 2030. Une ville plus égalitaire se planifie. Mais le confort des femmes dans l’espace public tient aussi à certains « détails » dans son aménagement.

Des bancs utiles pour les personnes âgées

« Ces équipements sont en voie de disparition dans beaucoup de communes, quelle que soit leur taille, sous prétexte que des personnes sans domicile fixe ou des adolescents turbulents s’y installent, regrette Sylvie Guerry-Gazeau, maire de Clavette. Les femmes sont les principales utilisatrices des bancs publics parce qu’elles ont besoin de se reposer lorsqu’elles se déplacent à pied, notamment quand elles font les courses, s’occupent des enfants, de parents vieillissants ou de personnes en situation de handicap. »

Les personnes âgées, en majorité des femmes, y ont également recours pour faire des pauses. « Si elles n’ont pas accès à un banc pour s’asseoir tous les deux cents mètres, elles hésitent à sortir », précise Bertrand Masson, directeur de l’aménagement et des grands projets à la métropole Rouen Normandie (lire ci-dessous). Installer des bancs est aussi un moyen efficace de rendre plus accueillantes les aires d’attente – arrêts de bus et de tramway, en particulier. Mais les multiplier ne suffit pas.

« Les bancs publics sont tout sauf neutres. Il faut travailler leur implantation, souligne l’urbaniste Pascale Lapalud. En situer un au milieu d’une place est une mauvaise idée parce que les femmes ne peuvent pas maîtriser ce qui se passe derrière elles. Face à la rue, elles sont regardées par les hommes dans les voitures. »

Des toilettes publiques principalement pensées pour les hommes

Près de 6 000 personnes ont signé une pétition lancée en mai 2017 pour dénoncer la pénurie de toilettes publiques à Marseille (858 100 hab.). « Imaginez qu’il y en a à peine une dizaine pour toute la ville », dénonce ce texte. La capitale phocéenne n’est pas une exception, loin de là. Cette carence est souvent justifiée comme une stratégie pour repousser les SDF des espaces qu’ils occupent. Mais elle a une

autre explication. « Le coût de fonctionnement d'un sanitaire public varie entre 8 000 et 10 000 euros par an, indique Agnès Thouvenot, élue à la lutte contre les discriminations à Villeurbanne. A un moment où les communes voient leurs budgets diminués, ces équipements n'apparaissent pas prioritaires. »

Et pourtant... « Le manque de toilettes publiques assises est l'exemple le plus parlant des inégalités de genre en termes d'aménagement, note Lucile Biarrotte, doctorante en urbanisme au Lab'Urba, à l'université de Paris est – Créteil Val-de-Marne. Pour plusieurs raisons. Statistiquement, les femmes vont plus souvent aux toilettes que les hommes et y restent plus longtemps, pour des besoins physiologiques mais aussi vestimentaires. Elles représentent la majorité de la population. Enfin, elles sont chargées de la majeure partie des accompagnements des enfants ou des personnes âgées. »

Et même lorsque la surface d'espaces sanitaires est égale pour les femmes et les hommes, les files d'attente demeurent plus longues côté féminin. « Pour trois postes destinés aux femmes, on peut en construire cinq pour les hommes, conclut Lucile Biarrotte. Afin d'être équitable, il faudrait réserver davantage de surface aux toilettes des femmes ou ne plus concevoir que des cabines individuelles assises, comme à la maison. »

Une signalétique précise pour aider les femmes

Chercher son chemin augmente le sentiment d'insécurité. Une femme à pied qui semble perdue est plus exposée au harcèlement. Et celles qui disposent d'un GPS sur leur smartphone peuvent hésiter à le consulter dans la rue. La signalétique doit conforter le sentiment de contrôle chez le piéton en lui permettant de savoir où il est et où il va et, nec plus ultra, en combien de temps il y sera en marchant.

Le Forum des Halles, à Paris, était perçu par les usagers comme un labyrinthe où ils avaient du mal à se situer et d'où ils se demandaient comment sortir, révèlent les enquêtes réalisées dans le cadre du réaménagement de ce quartier. « Le développement d'un programme de standardisation de la signalisation dans les lieux publics sur l'ensemble du territoire peut s'avérer très pertinent, conseille la ville de Montréal dans son Guide d'aménagement pour un environnement sécuritaire. En effet, la population se familiarise avec les symboles, les couleurs et la présentation des informations, ce qui facilite la compréhension de la signalisation. »

C'est le choix qui a été fait pour le Forum des Halles. Le langage signalétique est le même quel que soit le trajet emprunté par l'utilisateur et sur l'ensemble de son parcours, qu'il se rende au cinéma, à la piscine, dans le métro ou le RER. D'ici à l'achèvement des travaux, en 2018, 600 supports vont être posés.

Une piste de roller derby plébiscitée par les filles

A la place d'une voie d'accès pour les poids lourds et d'un parking, la métropole a aménagé un parc long de 3 kilomètres et qui s'étend sur 15 hectares, sur la rive gauche de la Seine. « Nous avons prévu de le doter de deux city parcs, croyant qu'ils bénéficieraient aux filles comme aux garçons, expose Bertrand Masson, directeur de l'aménagement et des grands projets. Mais l'observation d'autres city stades sur le territoire et ailleurs nous a prouvé le contraire. Nous nous sommes alors demandé comment casser les pratiques habituelles. » La collectivité décide ainsi de n'en construire qu'un et de remplacer le second par une piste de roller derby, un sport d'équipe pratiqué en patins à roulettes quads, surtout apprécié par les filles. Il a suffi d'un peu de bitume et de peinture pour fabriquer cette piste ovale d'une trentaine de mètres de long. L'équipement est en service depuis juillet 2017. « C'est une vraie victoire, les filles se le sont approprié, se félicite Bertrand Masson. Elles y sont même présentes le soir. Je ne pense pas qu'elles auraient fréquenté cet espace la nuit tombée sans cet équipement. »

Métropole Rouen Normandie – 71 communes (489 900 hab.)

Des jeux au sol favorisent la mixité d'une place

« Afin de connaître le point de vue d'habitantes que l'on n'a pas l'habitude d'entendre parler de leur cadre de vie, j'ai décidé, en 2015, d'organiser une marche exploratoire dans la cité de l'Ocil, un quartier d'habitat social, explique Sophie Piot, déléguée aux droits des femmes. J'ai travaillé avec la référente famille du centre social et culturel. » Huit femmes acceptent d'arpenter leur quartier et d'en pointer les dysfonctionnements. « Deux bailleurs sociaux se partagent le quartier, poursuit Sophie Piot. Les services de la ville les ont contactés afin de voir comment répondre aux doléances de ces femmes. » Ces habitantes évoquent le cas d'une place monopolisée par des hommes jeunes et inactifs. « Nous avons proposé aux bailleurs d'y installer des jeux sous la forme de marquages au sol, poursuit l'élue. Mes collègues étaient vraiment sceptiques, j'ai dû batailler. Les jeunes qui fréquentent le centre social ont réalisé les dessins, encadrés par les services techniques de la ville. » Le résultat est là : les familles fréquentent davantage cette place et les enfants y jouent pendant que leurs mères sont au centre social.

Pontault-Combault (Seine-et-Marne 38 100 hab.)

Ces cours d'école « dégenrées » qui favorisent l'égalité filles-garçons

Publié le 28/01/2021 • Par [Alexandra Caccivio](#)

En 2017, le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes dépeignait « une géographie de la cour de récréation très sexuée », avec des garçons omniprésents. Le travail sur l'égalité filles-garçons dans les cours de récré bénéficie en premier lieu aux filles mais, au-delà, à tous les enfants qui aimeraient jouer aux billes ou lire...

CHIFFRES-CLÉS

- 385 000 € ont été nécessaires pour la réfection de la cour à l'école Clemenceau à Grenoble. L'opération est cofinancée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Mais, dans les projets neufs, la construction d'une cour pensée pour favoriser la mixité n'entraîne pas de surcoût.

«Avant, raconte une élève, dans la cour de récréation, les garçons occupaient tout l'espace et les filles qui osaient se mettre en travers de leur chemin se faisaient toujours bousculer. Le pire c'est qu'ils le faisaient exprès. »

Ça, c'était avant, avant que la ville de Mérignac (70 800 hab., Gironde) n'entreprenne des travaux dans ses cours de récré pour redonner de la place aux filles. « Je préfère autant maintenant, concède un garçon. C'était toujours : allez, passe-moi la balle, je vais marquer ». » Aujourd'hui, les activités sont plus variées et son jeu préféré est désormais « poules, renards, vipères ».

Dans les cours, si aucune règle n'est instaurée, 20 % des garçons occupent 80 % de la surface en s'appropriant l'espace central pour jouer au foot, constate Edith Maruéjols qui, à la tête du bureau d'études L'Arobe, a recueilli ces paroles d'enfants. Les filles ne sont pas les seules à en pâtir, « les garçons qui ne sont pas performants au ballon » sont eux aussi relégués. Cette « géographie de la cour de récréation très sexuée » a également été pointée, en 2017, par le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes [u](#).

Un travail de fond

Après Mérignac, qui a initié il y a dix ans un travail de fond avec le concours de la géographe, Trappes (32 100 hab., Yvelines) repense ses 36 cours. Un tiers a déjà été rénové en tenant compte des questions liées au genre. « En travaillant sur les lieux d'insécurité dans la ville, la question des cours d'école s'est imposée, relate Thomas Urdy, ancien maire adjoint chargé de l'urbanisme, à Trappes.

Il est très vite apparu qu'il fallait agir dès la maternelle pour redonner leur place aux femmes dans l'espace public. Ensuite, il est trop tard, les filles s'en font chasser – en particulier des city stades squattés par les garçons. »

En 2020, il semblerait que les choses se soient accélérées, tant la presse s'est fait l'écho d'initiatives pour « dégenrer » les cours, selon le terme utilisé par le maire de Grenoble (160 600 hab.) lors de la visite de chantier, en juillet dernier, à l'école Clemenceau. Ici, le bitume qui couvrait 5 000 mètres carrés

a été partiellement cassé, pour laisser la place à des pelouses, de la prairie, du sable, des graviers, des copeaux de bois, un potager...

Dans le projet de Grenoble, comme ceux de Mérignac et de Trappes, les enfants ont été les premiers prescripteurs. Ils ont été encadrés par les animateurs périscolaires (sensibilisés aux questions de genre) et par l'association Robins des villes.

« Nous avons demandé aux enfants de réfléchir à ce que serait une cour de récré idéale, explique Chloé Le Bret, conseillère municipale chargée de l'égalité de Grenoble. Nous n'avons bien sûr pas pu prendre en compte tous leurs souhaits. Certains voulaient des cabanes dans les arbres. Ce n'était pas possible, pour des questions de sécurité. Alors nous les avons interrogés pour savoir ce qui les attirait dans la cabane et avons transposé ce besoin (s'isoler, être au calme, caché) dans d'autres équipements, comme des bancs autour des arbres. L'aménagement d'une cour doit passer par des compromis pour satisfaire au mieux les désirs de chacun. »

Se laisser prendre au jeu

« Au départ, pour les services techniques chargés de rénover les écoles, ça a été un caillou dans la chaussure, se souvient Thomas Urdy, à Trappes. Les agents ont eu l'impression qu'on leur ajoutait encore une contrainte, en plus de celles environnementales. Il a fallu faire preuve de pédagogie avant qu'ils ne se prennent au jeu et qu'ils n'aillent dans des forums chercher des idées, des solutions. »

Une fois engagée, la réflexion peut très vite aboutir, [comme en témoigne Armelle Billard](#), conseillère départementale d'Ille-et-Vilaine déléguée à l'égalité hommes-femmes : « Nous avons adopté, fin 2016, un plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes. » Ce plan visait notamment à intégrer la thématique dans toutes les politiques du département. Résultat ? A la rentrée de 2020, trois collèges neufs ont été inaugurés (à Bréal-sous-Montfort, Laillé et Guipry-Messac), répondant à un cahier des charges établi par le pôle « construction ». Parmi les changements majeurs : les sports collectifs sont désormais interdits dans la cour centrale (lieu d'échanges et de rencontre), une cour « active » a été aménagée pour les sports collectifs et « les blocs sanitaires des filles sont plus grands que ceux des garçons pour éviter qu'elles ne voient leur temps de détente réduit parce qu'il y a la queue aux toilettes », décrit Eric Boscher, conducteur d'opération.

De fait, le travail sur l'égalité marque l'occasion d'analyser tous les impensés de la cour, commente Edith Maruéjols, qui a aussi réalisé une « note d'aménagement égalitaire » destinée aux architectes (pour le département de la Gironde). Parmi ses préconisations : varier la qualité des espaces pour créer des ambiances différentes ; favoriser les pratiques culturelles (des « murs d'expression ») ; prévoir des sièges pour les lecteurs...

FOCUS : Grâce à l'intervention des adultes, les activités deviennent réellement mixtes

Armelle Billard, conseillère départementale déléguée à l'égalité hommes-femmes

[Ille-et-Vilaine 1,07 million d'hab.] « Il ne suffit pas de construire pour déconstruire les stéréotypes, souligne Armelle Billard, conseillère départementale d'Ille-et-Vilaine déléguée à l'égalité hommes-femmes. Ce n'est pas parce que nous avons créé des espaces mixtes que les collégiens vont avoir des activités mixtes. Cela demande une implication des adultes pour détendre les relations – en poussant par exemple des activités communes. Nous n'imposons rien aux équipes pédagogiques, bien sûr, mais

j'évoque ces questions dans les conseils d'administration des établissements où je m'aperçois que cela intéresse les enseignants et les CPE. Ils vivent en effet au quotidien des tensions qui vont parfois jusqu'au harcèlement. » Le collège Jacques-Prévert à Romillé, en restructuration, a ainsi ouvert le dossier en s'appuyant sur les 44 délégués de classe et l'association Binocle. « Ils ont interrogé une trentaine d'élèves » pour faire un diagnostic, relate Maryvonne Le Guével, principale. Cette enquête a révélé que « les récréés contentaient moins les filles : elles expriment plus d'ennui ». Parmi les préconisations : promouvoir les jeux collectifs qui, comme le jeu du béret ou la balle aux prisonniers, créent une mixité – y compris de niveaux. « Ce sont des choses que nous n'avions pas perçues, relève la principale, si les filles et les garçons ne se mélangent pas, les grands et les petits non plus, car les sixième ont peur des troisième. » L'enquête interne révèle que « les élèves sont demandeurs d'un encadrement », notamment dans les jeux collectifs, avec « des groupes de niveau pour éviter que les grands ne prennent tout l'espace ».

Contact : Armelle Billard, 02.99.02.35.35.

GENRE ET ESPACES PUBLICS

Entretien avec le groupe du projet collectif mené avec AMP Métropole et le programme PRESAGE de Sciences Po

Dans le cadre d'un projet collectif réalisé pour la métropole Aix-Marseille-Provence, Justine Barthélemy, Étienne Butin, Eline Dogbe, Susan Even, Margot Le Bian et Eloïse Quérou ont mené une analyse genrée du quartier de la Belle de Mai, dans le troisième arrondissement de la cité phocéenne. Ces six étudiants du master Stratégies territoriales et urbaines ont travaillé sous la supervision de leur tuteur Maxime Forest et étaient encadrés par l'École mais également par le programme PRESAGE de Sciences Po.

Propos recueillis par Violette Toye du Programme PRESAGE (Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre).

QUEL EST L'INTÉRÊT D'APPRÉHENDER L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE AU PRISME DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE ?

Margot : Tout d'abord, l'action publique a été historiquement menée par des hommes, ce qui a mené à la marginalisation des femmes dans plusieurs sphères, dont l'espace public. Relire l'aménagement urbain au prisme des rapports sociaux de sexe permet donc la compréhension des mécanismes d'exclusion des femmes, ainsi qu'à terme, le rétablissement d'une égalité d'usages entre les hommes et les femmes.

Eloïse : Et au-delà du rétablissement d'une égalité, appréhender l'action publique au prisme des rapports sociaux de sexe invite les décideurs et les décideuses politiques à remettre les expériences des usagères et des usagers au centre de l'action publique. En prenant l'exemple de l'espace public, il semble difficile de déconstruire les rapports sociaux de sexe sans prendre en compte la façon dont les habitantes et les habitants vivent la ville au quotidien dans leurs déplacements et leurs activités. Cela invite donc à associer les usagères à la conception des espaces publics. Ce faisant, le vécu de toutes et tous se retrouve au centre de l'aménagement puisqu'en aménageant des espaces accessibles pour les femmes, on les rend également agréables et accessibles pour d'autres catégories d'usagères et d'usagers, comme par exemple les personnes à mobilité réduite, les enfants, ou encore les jeunes et les personnes âgées. Ainsi, appréhender l'action publique au prisme des rapports sociaux de sexe, ce n'est pas uniquement appréhender les espaces publics existants à travers le genre, c'est également penser une nouvelle manière plus inclusive de les fabriquer.

LA VILLE EST-ELLE ENCORE GENRÉE EN 2021 ?

Eline : Comme Eloïse le disait tout à l'heure, l'action publique, et par conséquent l'aménagement urbain, ont historiquement été menés par des hommes, dans une perspective genrée. En effet, les professions liées à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre, ainsi qu'un bon nombre de fonctions décisionnelles à l'échelle des territoires étaient principalement occupées par des hommes. La littérature sur le genre et la ville explique donc que la ville a été faite par et pour les hommes, qui étaient aussi les plus présents dans l'espace public du fait de leurs occupations. Aujourd'hui encore, les femmes sont souvent responsables du care, ce qui signifie qu'elles sont en charge de l'éducation des enfants, de leur accompagnement vers leurs écoles et leurs activités, mais aussi de la gestion logistique du foyer. Cela signifie également qu'elles exercent des professions liées à ce domaine, qui peuvent être en horaires

décalées comme la garde d'enfants ou l'entretien de bureaux. Les femmes circulent dans l'espace public plus qu'elles ne l'occupent, et s'y rendent pour accomplir un certain nombre de tâches quotidiennes. De plus, en termes d'activités, les espaces publics offrent davantage de possibilités pour le déploiement d'activités socialement construites comme masculines, à l'instar des city stades qui sont fréquentés à quasiment 100% par des hommes jouant au football ou au basket. Finalement, on constate une réelle différence entre les mobilités des femmes et celles des hommes, mais aussi entre leurs occupations de l'espace public, ce qui nous fait dire que la ville est encore genrée en 2021.

Margot : Malgré ce constat, il est nécessaire de souligner la multiplication des actions d'urbanisme sensible au genre menées à l'échelle de certaines villes européennes ou de certains quartiers. En effet, des collectifs comme Les MonumentalEs et Punt6 (ES), ou bien directement des villes comme Vienne et Nantes, s'attachent à proposer un urbanisme plus inclusif autour de six principes fondamentaux que nous avons identifiés lors de notre projet : visibilité, légitimité, mixité, mobilité, sécurité et participation. Ces principes représentent pour nous la clé de la définition de la ville non genrée de demain !

POUVEZ-VOUS NOUS PARLER DU PROJET URBAIN QUARTIER LIBRES ?

Eline : Le projet de renouvellement urbain Quartiers Libres, piloté par la Métropole Aix-Marseille-Provence, s'étend sur 140 hectares aux portes du centre-ville et couvre les quartiers Saint-Charles et de la Belle de Mai. Ce projet est issu d'une concertation inédite entre différents acteurs de terrain, à l'instar des habitantes et habitants, des associations, des collectifs mais également des acteurs et actrices institutionnelles. Ce processus de concertation a été l'occasion d'élaborer un cahier des charges du projet urbain, confié finalement à l'équipe menée par les agences d'architectes-urbanistes Güller Güller et TVK, et ce, dans l'ambition de composer des méthodes et des solutions adaptées à la population concernée et à l'amélioration de sa qualité de vie. Les thématiques traitées concernent aussi bien les espaces publics, l'habitat et les équipements, que la mobilité, le désenclavement ou encore la reconversion d'édifices que sont les casernes.

Margot : L'analyse des besoins des habitantes et habitants du quartier a poussé la maîtrise d'ouvrage à se concentrer sur la création de nouveaux équipements et d'espaces de respiration notamment par l'aménagement de "places de poche" [petits espaces publics]. En plus de répondre aux besoins de la population actuelle du quartier, le projet Quartiers Libres cherche à donner un rayonnement métropolitain au quartier. Déjà central, grâce à la présence de la gare Saint-Charles et de l'Université Aix-Marseille, le quartier doit, par ce renouvellement, gagner une envergure métropolitaine. La forêt urbaine, en tant qu'outil bioclimatique de lutte contre l'îlot de chaleur et passerelle entre le quartier Saint-Charles et le quartier Belle de Mai, est une parfaite illustration de cette ambition métropolitaine.

POURQUOI DÉVELOPPER UNE APPROCHE DE GENRE POUR CES ESPACES PUBLICS ?

Eline : Si la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité développer une approche de genre pour les espaces publics de Quartiers Libres, c'est dans l'objectif de renforcer sa capacité à intégrer de manière transversale la perspective du genre et de l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de ses missions et politiques publiques, et ce, à travers sa Mission égalité femmes-hommes. Aussi la Mission avait-elle pour ambition de se doter d'outils méthodologiques innovants sur la thématique du genre, associés à un terrain donné pour asseoir la praticité et la technicité : les espaces publics de Quartiers Libres.

Eloïse : Cette approche de genre, qui plus est sur un projet de renouvellement urbain, était aussi l'occasion pour la Métropole d'inviter des acteurs et les actrices diverses à échanger et

construire autour de l'égalité femmes-hommes, qu'ils et elles ne côtoient pas nécessairement dans leurs missions quotidiennes. Il s'agit donc également d'une opportunité de promouvoir le genre auprès des agentes et agents de la Métropole. Le territoire Quartiers Libres est d'autant plus intéressant qu'il présente des enjeux spécifiques du fait de sa proximité avec la gare ferroviaire, de son enclavement et de sa très forte mobilité résidentielle. Les tendances en matière d'inégalités de genre dans la ville sont donc renforcées par la difficile mobilité piétonne et en transports en commun, ainsi que par le manque d'espaces publics et d'espaces verts de proximité. Le projet de renouvellement urbain, qui vise à pallier ces problématiques de mobilité et d'espaces publics par la mise en place d'équipements importants, représente donc l'opportunité d'un nouveau départ en matière d'aménagement urbain, et donc également la possibilité de rendre cet aménagement plus égalitaire en termes de genre.

VOUS AVEZ MENÉ DES ATELIERS DE CO-DESIGN À LA BELLE DE MAI. POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS ?

Eline : La démarche de co-design consiste à repenser l'espace public avec et pour les citoyennes et les citoyens à l'aide d'outils fondés sur la réflexion et l'intelligence collective des usagères et usagers et des concepteurs et conceptrices de l'espace public. Cette approche peut-être complémentaire à celle de la concertation et a le bénéfice d'intégrer une multitude de parties prenantes en les plaçant sur un pied d'égalité. À l'occasion des ateliers menés à la Belle de Mai, nous avons pu déployer trois outils de co-design : personas, cartographies d'usages et récits fictifs. Chacun à leur manière, ils nous ont permis de prendre en compte la diversité des profils d'usagères et usagers. Les personas sont des sortes de cartes d'identité d'usagers hypothétiques d'un espace public incarnant des besoins et des souhaits exprimés pendant le processus de conception. Les cartographies d'usages sont des visualisations des expériences d'un individu lors de l'utilisation d'un espace public : elles nous ont notamment permis de répertorier les besoins et obstacles rencontrés dans des lieux donnés, de représenter spatialement et temporellement la plupart des usages ou encore de faire émerger des solutions grâce au savoir d'usage. Notre troisième outil enfin, les récits fictifs, sont des fictions écrites ou orales dans lesquelles les conteurs et les conteuses se mettent en position de personnages et imaginent comment l'espace serait aménagé de manière idéale. Ils permettent de faire émerger des idées innovantes au cœur d'un fil narratif utopique. Ces trois outils de co-design nous ont ainsi permis de visualiser un panorama assez précis des usages des habitant.es du périmètre de Quartiers Libres, tout en montant en généralité afin de proposer des préconisations adaptables et duplicables à d'autres territoires similaires, qu'il s'agisse de places publiques, de parvis d'écoles ou encore d'espaces de respiration à la végétation dense.

Margot : Dans l'optique de proposer une méthodologie de codesign, nous avons choisi d'inviter à la fois des personnes habitant le quartier et des agentes et agents de la Métropole pour nos ateliers. La confrontation de l'expertise d'usage des habitantes et habitants à la vision plus technique ou institutionnelle des agents a été très enrichissante pour la définition des préconisations que nous avons proposées à la Métropole. Expertise d'usage et expertise professionnelle se sont en effet nourries l'une de l'autre, apportant à chacune complément, rectification, vécu, épaisseur ou mise à jour de la faisabilité de tel ou tel aménagement. En plus de l'émergence de cette intelligence collective, nous avons constaté que nos ateliers avaient permis la mise en relation de certaines personnes qui ne se connaissaient pas et souhaiteraient désormais réaliser des projets communs, professionnels ou personnels. Pour l'anecdote, lors d'un de nos premiers ateliers, une femme âgée exprimait avec émotion sa solitude et sa volonté que tous les enfants du quartiers l'appellent "mémé". Une petite fille qui accompagnait sa maman s'est alors empressée de l'enlacer en lui promettant que désormais elle serait sa "mémé".

QUELLES SUITES SERONT DONNÉES À VOS TRAVAUX ?

Margot : À la fin du projet, nous avons proposé à la Métropole une boîte à outils ayant pour but de répondre à la demande de préconisations sur le terrain de Quartiers Libres ainsi qu'à la demande de répliquabilité de notre méthodologie. Cette boîte à outils est donc constituée de trois cahiers, introduits par un préambule. Le premier cahier constitue le volet méthodologique de notre boîte à outils. Il pose les bases et fournit les codes pour adopter notre approche participative dans l'aménagement d'espaces publics sensibles au genre, à partir du co-design. Le deuxième cahier expose notre diagnostic territorial des quartiers Saint-Charles et Belle de Mai, et la définition de nos six principes pour un urbanisme sensible au genre. De ces deux premiers volets découlent nos préconisations concernant le projet Quartiers Libres et plus particulièrement sur les espaces suivants : parvis d'écoles, places et forêt urbaine. Le troisième cahier est une cartographie d'acteurs permettant de mettre en évidence la densité du réseau d'acteurs qui peuvent intervenir de près ou de loin sur un projet de renouvellement urbain et avoir un rôle à jouer dans l'intégration de l'égalité femmes-hommes. Ces cahiers ont une portée opérationnelle, qui, nous l'espérons, leur permettra d'être mobilisés afin d'intégrer la question du genre lors de la conception de futurs espaces publics.

Eloïse : En ce qui concerne le projet d'aménagement Quartiers Libres, l'une des préconisations majeures issues de notre travail est d'encourager la réappropriation de l'espace public par les femmes, et ce à travers l'urbanisme transitoire. En effet, les grands projets d'aménagement comportent souvent une forte incertitude liée à la disponibilité du foncier ou au budget engagé. Par conséquent, leur temporalité est longue, et non compatible avec celle des habitantes qui souhaitent bénéficier des améliorations de l'espace public au plus vite. En réponse à ce constat, de nombreuses villes proposent donc des aménagements temporaires pour satisfaire les besoins des usagers en attendant les aménagements définitifs. Nous proposons donc d'en faire de même, en intégrant les collectifs de femmes et les habitantes dans la définition et l'évaluation de cet urbanisme transitoire : selon nous, cela permettrait de visibiliser les femmes dans l'espace public sur une courte durée, puis de pérenniser leur présence une fois les habitudes changées. Une seconde préconisation concerne la mixité fonctionnelle adaptée aux conditions économiques du quartier pourrait également être une piste pour un espace public plus inclusif : cela concerne tant les activités (associations, services d'assistance administrative, activités sportives), que les commerces ou les aménagements (différents types de mobilier urbain, jeux pour enfants...).

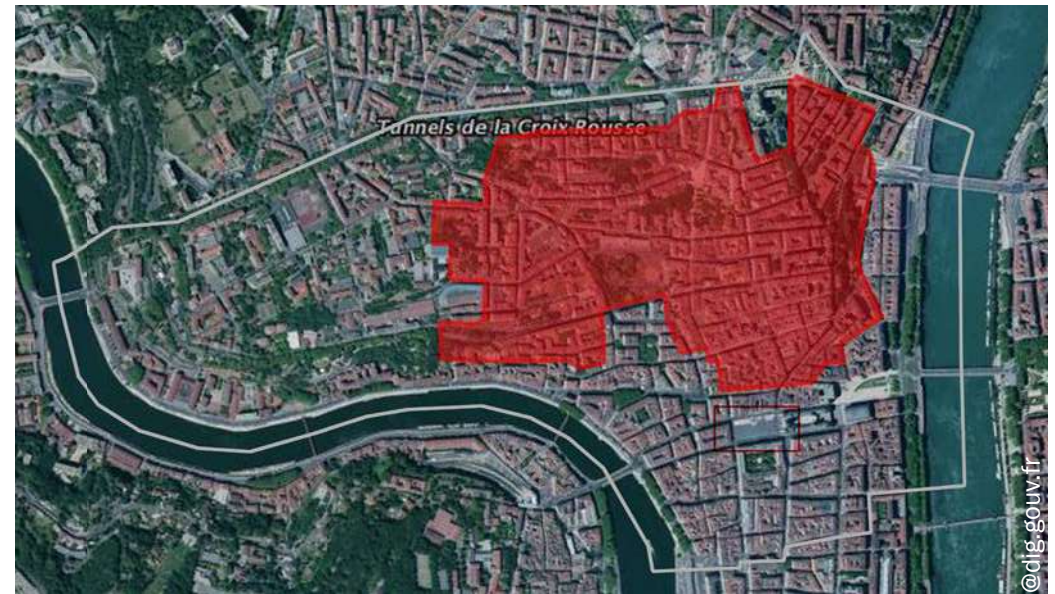
Eline : Pour la suite, il s'agira avant tout de valoriser nos travaux, que ce soit à l'occasion de journées-restitutions, de la communication de nos rendus, ou encore de web-conférences organisées par la Mission égalité de la Métropole. Quoi qu'il en soit, nous espérons que cette année de projet, notre démarche et nos résultats en intéresseront et en toucheront beaucoup !

(...)

L'espace public, reflet de la société, peut être conçu, adapté, modelé afin de réduire voire supprimer ces inégalités. Le questionnement et la conception d'un espace public inclusif fait donc peut être référence, non pas à un projet public mais à une somme de projets privés. La ville de Lyon, comme toute grande ville, concentre de nombreuses problématiques face aux rapports sociaux/spatiaux. Dans le cadre de la problématique du genre dans la ville, de nombreux collectifs et associations sont apparues et informent, traitent, agissent sur la question de la place des femmes dans la ville.

Dans le contexte que fait apparaître la notion de genre. Le choix d'étude s'est porté sur le 1^{er} arrondissement de Lyon qui fait part de nombreuses inégalités sociales. Quartier classé en zone urbaine sensible (ZUS), périmètre situé notamment sur les pentes de la Croix-Rousse, elle est en phase de gentrification, excluant au fil des années cette première couche sociale du quartier. L'ambiance autour de cet espace est alors assez ambivalente, et où les personnes considérées comme plus « faibles », telle que les femmes, se sentent peu en confiance. La place des Terreaux, place emblématique de ce quartier mais aussi de la ville, jouxte ce périmètre et devient frontière entre partie Nord et partie Sud du 1^{er} arrondissement. Inscrit dans un espace où il existe de fortes inégalités sociales, elle est très fréquentée par les lyonnais et traversée par les touristes, ce qui lui confèrent une variété de public.

Ainsi, réfléchir l'espace public à travers ces usages, et notamment ceux du genre permet une entrée sur les problématiques liées aux inégalités sociales, où son implication est généralement accepté comme bénéfique pour tous. Les inégalités ne peuvent pas seulement s'effacer à travers un aménagement spatial. Le lien social, la cohésion doit intervenir dans l'amélioration de cet espace vécu, peut être à partir d'évènements ponctuels, d'activités, d'une image souhaitée ou encore à partir d'investissements, d'actions personnelles.



Périmètre de la ZUS du 1^{ER} arrondissement de Lyon



Stop Harcèlement de rue est une association luttant contre le harcèlement dans l'espace public. A travers différentes actions: lutte, mobilisation, information... l'association vise à sensibiliser le public aux problèmes d'inégalités et souhaite un espace public ouvert à tou/te/s.

Genre et Ville est une plateforme de recherche et d'actions, qui s'interroge sur différentes actions à développer ainsi qu'un travail de réflexion et de débat, sur les rapports de genre dans le territoire. Elle a pour objectif de démontrer la réalité des territoires et de ce qu'ils induisent en termes d'inégalités.

Sur Lyon, elle intervient dans de nombreux séminaires.

(...)

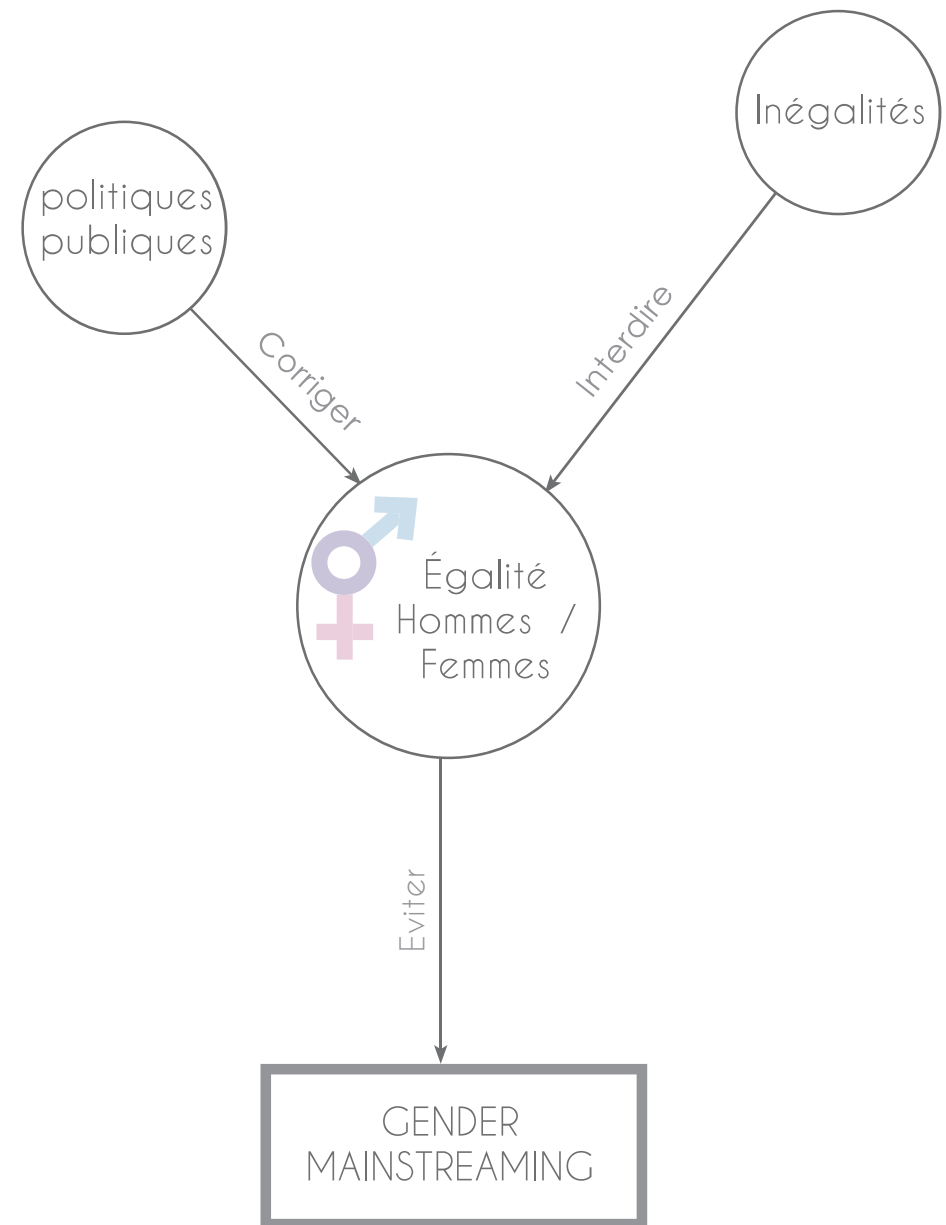
LE GENDER MAINSTREAMING

La finalité est de rendre compte de la notion de genre dans l'espace public et plus largement dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme. Le terme de genre permet de distinguer le masculin du féminin où l'homme et la femme ont une histoire différente, et un rôle différent. Les études de genre s'attachent aux relations entre les genres en termes d'inégalités économiques, de pouvoir et du citoyen. Dans notre cas, le *gender mainstreaming* permet de rendre compte des normes de genre sur les pratiques urbaines.

C'est en 1985 que The Third World Conference on Women à Nairobi propose le *gender mainstreaming* comme stratégie. Une stratégie voulant intégrer la notion de genre dans toutes les dimensions et les étapes des politiques, le *gender mainstreaming* cherche à rééquilibrer la balance face à la dynamique des inégalités et rendre l'accès plus facile et plus équitable pour toutes les personnes que ce soit leur genre, tranches d'âges, ou catégorie sociale.

Depuis le traité d'Amsterdam en 1991, tous les Etats de l'Union européenne se sont engagés à mettre en oeuvre une politique active de promotion de l'égalité. Dans le domaine de l'aménagement on parle d'*equity planning* ; émancipation des politiques urbaines, d'*urbanisme inclusif* ; comprend tous les groupes d'usagers, d'*urbanisation sensible au genre* ; inégalité des rôles, les théories *genre et ville* ; recherche le rapport entre les villes et les femmes.

Dans cette perspective, plusieurs villes ont travaillé et travaillent encore sur des études, des guides, des actions qui permettent de considérer la question du genre dans les politiques urbaines et les projets urbains. Les villes de Vienne, Berlin entre autres et plus localement l'A'urba d'Aquitaine ont mené une réflexion sur la dimension du genre à travers un projet de ville, un guide des espaces publics ou d'un diagnostic axé sur les femmes.





(...)



Chris Blache, cofondatrice de la plateforme de recherche et d'action « Genre et ville », intervient sur les territoires en associant sociologie, ethnographie et urbanisme.

« La ville est vécue et ressentie comme **dangereuse** pour les femmes »

En abordant la mobilité active par le genre, **Chris Blache** met en lumière la complexité des identités. Son éclairage pointe les inégalités hommes/femmes mais aussi la dynamique du vélo.

Ville & Vélo : Comment favoriser le développement de l'usage du vélo pour les femmes ?

Chris Blache : Plusieurs leviers existent, mais il faut revenir à des fondamentaux sociologiques, des choses intégrées par les femmes comme la prise de risque. La ville est vécue et ressentie comme dangereuse pour les femmes à travers un certain nombre d'injonctions qui leur sont envoyées en permanence. Il existe une différence d'appréhension de l'espace et du risque, et les femmes nous disent souvent : « Je prendrais bien un vélo, mais je n'ose pas. » Il faut faire tomber les barrières intériorisées dans la construction même des femmes, le risque maîtrisé n'est plus un risque. Pour cette raison, nous avons lancé un programme qui s'appelle « Même pas sage », car on nous a appris à être sages tout le temps.

Le vélo revient donc comme un outil de fronde, comme à ses origines...

C.B. : Le vélo porte toujours ceci, et lorsqu'on discute avec des femmes sur ces sentiments de peur, elles affirment se faire moins harceler et interpeller à vélo qu'à pied, c'est la réalité sociologique. Si cet espace ne nous est pas donné, il va falloir aller le chercher et lever ces freins en disant : « La ville m'appartient. » Et je pense que le vélo est un des outils pour dire ceci, car à vélo on va partout, on y va vite ! Résoudre

Alors que le vélo perd son genre, des gammes de vélos et des manifestations pour femmes se multiplient : n'est-ce pas une incohérence ?

C.B. : Il y a du marketing d'un côté et de l'activisme de l'autre, ce n'est pas la même chose. L'activisme consiste à dire que ce sport exclusivement masculin, les femmes le revendiquent comme les Zimbabwais, un groupe de genre, un collectif féminin de femmes à vélo. Nous sommes là dans toute la schizophrénie du féminisme. Il faut à la fois que la femme revendique sa place et, pour la revendiquer, il faut s'appropriier les codes masculins. De l'autre côté, il nous faut déconstruire ces codes. L'aller-retour permanent

« On nous a appris à être sages tout le temps »

entre les deux est très difficile à régler. ■

les questions de sécurité et d'ordre revient souvent à nettoyer l'espace, à enlever des bancs... et tout ceci participe à le rendre anxiogène. Nous travaillons sur l'inverse avec les mobilités douces ! Il faut ramener de la fertilité dans l'espace public, comme à Amsterdam par exemple.



(...)



Les aménagements cyclables n'échappent pas à la mainmise masculine. Pour autant, l'accessibilité du vélo induit un partage.

© Paris Velo Festival Golzard/Anthony Dubois

Quelle place pour les femmes dans l'espace public ?

Les chiffres de possession de vélos font grincer des dents les féministes, tandis que l'industrie du cycle se frotte les mains. Les hommes sont bien plus nombreux à avoir accès à un vélo personnel (61,5 % contre 49,5 %). De plus, les femmes déclarent détenir des vélos plus anciens (61,5 % ont un vélo de plus de 5 ans, contre 53,4 % des hommes). L'étude menée en février 2015 par Laurent Barelier, du cabinet Chronos, synthétise fort bien la situation : « *Trajets plus courts, plus fréquents et chaînés, souvent réalisés en dehors des heures de pointe : les déplacements des femmes ont leurs caractéristiques propres, qui sont dues en partie à une répartition genrée (drôle d'adjectif !) des rôles dans les sphères professionnelles et domestiques. Même si elle s'exprime à des degrés différents, on observe cette situation aussi*

bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. » Des constats qu'Yves Raibaud pointe comme des obstacles à l'essor de la pratique féminine : « *Contrairement à ce que l'on pense, les femmes font encore les trois quarts des tâches domestiques et, surtout, s'occupent d'accompagner les enfants, les personnes âgées et font les courses (...). La voiture représente aussi un sas de protection pour se déplacer la nuit.* » Un avis contraire à celui de Chris Blache, pour qui « *il faut que la ville s'adapte pour que le vélo collectif soit accessible à tout le monde. Je refuse d'entendre que la ville douce n'est pas une solution pour la mobilité. C'est extraordinaire de voir qu'à Copenhague les parents, hommes ou femmes, se déplacent avec trois ou quatre enfants dans le triporteur. Il faut que la ville s'adapte et que l'on puisse communément amener ses enfants à l'école à vélo.* » ■



© Nelson Lourenço

L'image de la ministre de l'Environnement au Danemark, **Ida Auken**, à vélo, tweetée par l'ITDP (Institute for transportation and development policy) a circulé dans les réseaux sociaux. Cette photo révèle la place du vélo dans les pays du Nord où de nombreux élus, nationaux et territoriaux, enfourchent quotidiennement leur vélo et joignent le coup de pédale aux paroles.

Document 7

Concevoir des espaces publics « non genrés »

Par **Florence Masson**, juriste et journaliste

La ville demeure trop souvent – encore – un espace « genré » où les déséquilibres entre les usagers, femmes et hommes, enfants, personnes atteintes de handicap ou non, etc., restent importants ; sans doute car « pensé par et pour des hommes ». Or, depuis une vingtaine d'années, les modes de faire et de vivre les espaces publics ont évolué. Des expérimentations – désormais nombreuses – puis des réalisations ont permis de faire évoluer les usages.

C'est en travaillant sur les méthodes de planification d'aménagement, d'organisation, d'animation et de régulation des espaces qu'une évolution des usages peut conduire à la conception d'espaces « non genrés » pour une ville plus inclusive. Désormais, il s'agit de repenser les compétences d'architecture, de construction et d'aménagement, mais aussi les compétences qui ont trait au « vivre ensemble dans la cité ».

Pour conduire une « approche intégrée de l'égalité femmes-hommes », c'est vers une stratégie transversale de réflexion et d'action au sein des équipes municipales (élus et agents) que peuvent évoluer les espaces publics et ce, en associant la population, femmes et hommes ensemble.

Définition

L'usage de l'espace public – aujourd'hui – répond à des codes sexués bien que ce soit un espace citoyen et même « politique » à plusieurs égards. Ces codes constituent le système de normes ou de construction sociale qui assigne des rôles et places différents aux femmes et aux hommes ; aggravant trop souvent les inégalités et le plus souvent au détriment des femmes. En effet, comme l'indique le guide référentiel « Genre & espace public » élaboré par la ville de Paris en 2016 et mis à jour en mai dernier (1), et s'inspirant du modèle de Vienne en Autriche, « les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, n'utilisent pas les mêmes lieux et ne sont pas exposés aux mêmes difficultés. De plus, leurs trajectoires et motifs de déplacements sont aussi souvent différents. Les questions de sécurité ne se posent pas de la même façon pour les femmes et pour les hommes ».

REPÈRES

• « Les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, n'utilisent pas les mêmes lieux et ne sont pas exposés aux mêmes difficultés. De plus, leurs trajectoires et motifs de déplacements sont aussi souvent différents. »

Cadre juridique

Si les collectivités sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes (ressources humaines, définition et mise en œuvre des politiques publiques, animation des territoires, etc.), ce n'est que très récemment qu'un cadre juridique a été mis en place. Première loi globale, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (2) réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une « égalité effective ». L'article 61 de cette loi prescrit ainsi aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de « présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

De plus, et s'agissant de mettre en œuvre le « droit à la ville », les villes sont fortement invitées depuis les années 1990, à admettre « la capacité de chacun à participer activement, c'est-à-dire de faire valoir son point de vue et ses besoins concernant le cadre urbain, la qualité des transports, la gestion urbaine, et circuler librement, c'est pouvoir être dehors, en toute sécurité, partout dans la ville, de jour comme de nuit, pour se promener ou pour des raisons utilitaires ». Le droit à la ville est donc un droit essentiel pour la citoyenneté et l'égalité. Pourtant, il a fallu attendre 1990 et la définition de la « Charte européenne des femmes dans la cité » pour agir face au constat de l'absence des femmes dans les instances de décision d'aménagement.

LE MODÈLE DU « GENDER MAINSTREAMING » MIS EN PLACE À VIENNE (AUTRICHE)

Vienne (Autriche) a développé depuis le début des années 2000 un modèle de prise en compte du genre avec la définition du « gender mainstreaming » pour améliorer la qualité des services publics. La première étape de l'initiative autrichienne a été d'intégrer une perspective de genre dans la conception de la planification urbaine, et de développer et mettre en place des projets ciblés pour les femmes. Pour se faire, le concept et les méthodes ont été développés et testés afin de donner des lignes directrices générales dans tous les domaines (espace, éclairage, etc.). Dans un deuxième temps, la ville a travaillé sur la mise en œuvre structurelle et systématique en orientant les activités sur la sensibilisation, le transfert de connaissances, l'extension de l'évaluation et l'exposé des méthodes.

Pour en savoir plus : bit.ly/3kplJ2A

Cette charte affirme que les femmes doivent être associées de façon paritaire à tous les niveaux de décision en matière d'aménagement de la ville, de transport et d'environnement. Puis en 2006, la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques locales » (3), signée en France par près de 200 collectivités locales, insiste sur plusieurs points clés tels que l'aménagement urbain, la mobilité, les équipements de loisir en accès libre, le sentiment de sécurité face au harcèlement sexiste et sexuel, etc.

Études et diagnostics préalables

En amont de tout projet d'aménagement ou de rénovation, il importe de réaliser des études pour affiner la connaissance des modalités d'usage de la ville. Pour axer celles-ci sur les usages des femmes et des hommes, la réalisation d'études (par exemple avec la réalisation de marches exploratoires, d'enquêtes et de comptages « genrés ») est nécessaire. Les études vont permettre de préciser le diagnostic, les objectifs et les axes d'intervention de la collectivité pour améliorer la conception, l'organisation d'espaces « non genrés ».

Concertier et impliquer

La participation des habitantes et des habitants à la définition de projets de réaménagement de l'espace public est aujourd'hui une pratique courante. L'implication des habitants permet de créer un sentiment d'appartenance et de contribuer au « vivre ensemble ». Or, il est constant de voir que l'égalité de participation des femmes et des hommes reste aléatoire lors de ces actions de concertation. C'est un enjeu fort du développement de la démocratie participative.

« La parité (plus encore que la mixité) doit être un objectif partagé, quelle que soit l'instance prévue (réunion, jury, comité ad hoc, etc.) » précise le référentiel de la ville de Paris. La présence égale de femmes et d'hommes à tous les niveaux (conseil de quartier, réunion de concertation, comité de pilotage, instance de décision...) et la prise de parole qui en résulte doivent être également partagées. Ainsi, il est primordial de promouvoir la dimension participative de projets territoriaux portés par des femmes, la coconstruction et les échanges locaux entre les actrices/teurs. Pour se faire, le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a élaboré des outils de communication à destination notamment des collectivités locales (4). De plus, pour impliquer les acteurs, le guide-référentiel de la ville de Paris précise que pour que ces démarches d'études fonctionnent, il est nécessaire de suivre les conditions suivantes :

- intégrer un critère « genre » explicite dans tous les appels à projets et les appels d'offres et mettre en place un concept « d'éga-conditionnalité » pour développer le conditionnement des financements publics à des critères d'égalité ;
- établir la parité femmes-hommes dans tous les jurys d'aménagement urbain et les lieux de décisions ;

REPÈRES

• **La prise en compte du « genre » ne doit pas complexifier les projets. Tout est dans l'acculturation des acteurs publics et privés confondus.**

REPÈRES

• **Il a fallu attendre 1990 et la définition de la « Charte européenne des femmes dans la cité » pour agir face au constat de l'absence des femmes dans les instances de décision d'aménagement.**

- donner la parole aux femmes en organisant la participation de façon adéquate (horaires, modalités, prise de parole, etc.) ;
- prêter attention aux budgets alloués aux aménagements, installations, etc. au regard de leur utilisation, par les femmes et les hommes : c'est ce qu'on appelle le « budget genré ».

Leviers pour des usages mixtes

La prise en compte du « genre » ne doit pas complexifier les projets. Tout est dans l'acculturation des acteurs publics et privés confondus. Cette acculturation des maîtres d'ouvrage, des politiques, des concepteurs, des entreprises peut se faire par une montée en compétences de chacun et surtout par un travail partagé et transversal. Il est donc possible d'agir sur certains leviers tels que le mobilier urbain, les modalités d'éclairage public mais aussi sur la conception des espaces publics.

• Mobilier urbain

Le référentiel de la ville de Paris propose que soit ajouté du mobilier pour s'asseoir (bancs, sièges uniques, abris de bus ou de tramway...) – « les personnes responsables du care (les enfants et les personnes âgées) ont particulièrement besoin d'une ville jalonnée de bancs, pour une pause ». Il ne s'agit pas de multiplier le mobilier mais surtout de veiller à son emplacement. En effet, « la majorité des bancs « regardent » la rue. Il faut penser à d'autres orientations des assises puisqu'il s'agit d'établir des zones de convivialité avec le mobilier urbain, de donner envie, de permettre de multiples appropriations ». Afin de prendre en compte les besoins, c'est aussi avec les commerçants ou encore les associations de quartiers, que du mobilier amovible peut être inséré sur l'espace public et donc retiré la nuit par exemple. Afin de rendre l'espace public agréable par un usage collectif mixte, il est aussi possible de penser à des aménagements particuliers (kiosques à jeux, « la rue aux enfants », kermesse et événements sportifs ou ludiques...).

• Éclairage public

La visibilité et l'éclairage des espaces doivent être travaillés tant en termes de luminosité que de

DÉFINIR ET METTRE EN PLACE UN « BUDGET GENRÉ »

Dans la mesure où le budget est un des principaux outils techniques d'une politique, d'une stratégie, d'un projet, etc. ; cette articulation avec le genre est déterminante pour passer de l'égalité des droits « de fait » à l'égalité réellement mise en œuvre. Car un budget n'est jamais « neutre » : il reflète des choix politiques, sociaux, économiques, écologiques... Les orientations budgétaires ont des impacts sur les différentes composantes de la population et sur les inégalités comme les progrès sociaux, économiques, culturels. Le « budget genré » (« gender budgeting »), c'est l'étude de l'impact de la distribution des ressources publiques sur l'égalité des femmes et des hommes réalisée à travers l'analyse des budgets. Les budgets des politiques et des programmes sont examinés en vue de déterminer s'ils sont susceptibles de réduire ou d'augmenter les inégalités entre les sexes.

Pour en savoir, voir les travaux de la structure « PerfeGal » : bit.ly/3jfMqZj

sécurité : ils sont déterminants en termes d'ambiances. Le choix de lumières froides peut en effet sembler désagréable. Aussi, travailler l'éclairage avec les lumières Led « chaudes » peut être une solution à privilégier. La question du « voir et être vu » est aussi essentielle pour un champ de vision : elle permet de réduire les obstacles, de limiter les situations d'isolement des personnes et d'anticiper les difficultés éventuelles.

• Espaces publics (jardins, etc.)

Après la problématique du « voir et être vu », celle d'« entendre et être entendu » doit questionner les possibilités de perméabilité et de fluidité des espaces, de leur fréquentation comme de leur sécurisation. Il s'agit donc de veiller à ne « pas favoriser la formation de zones propices au harcèlement (par exemple les rues « coupe-gorge » ou « niches ») y compris dans la conception de la végétalisation » et donc de transformer également les zones ressenties comme telles actuellement. La multiplication de lieux de rencontre (jardins partagés, vélo solidaire, espaces culturels, pieds d'immeubles, parcours santé, etc.) est à privilégier en ce sens mais en veillant bien avant leur installation à prévoir des usages mixtes tant pour les usagers que pour les organisateurs.

(1) Guide référentiel « Genre et espace public » de la ville de Paris : bit.ly/3zj4iYD et bit.ly/3B9m2X4

(2) Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, JO du 5 août 2014.

(3) Pour en savoir plus : bit.ly/3yhATN6

(4) Pour en savoir plus : bit.ly/3yes1l7

COMMENT (RE)CONCEVOIR L'USAGE DANS LES COURS D'ÉCOLE ?

L'observation d'une cour d'école primaire est édifiante. Des études ont montré que les garçons occupent de l'ordre de 70 % de l'espace, jouent au football et à d'autres jeux de ballon, souvent grâce à des marquages au sol. Presque 75 % des budgets des municipalités qui sont alloués aux loisirs bénéficient davantage aux garçons. Ces derniers occupent généralement le centre de la cour, endroit où sont présents les terrains de foot ou de basket. Les filles sont souvent, quant à elles, reléguées sur les côtés. Ces frontières demeurent bien trop infranchissables et empêchent une mixité qui pourrait s'apprendre dès le plus jeune âge. Afin d'anticiper ces phénomènes, il semble de plus en plus nécessaire de concevoir un espace modulable et adaptable par tous qui favoriserait le respect et l'esprit d'équipe ». Avec notamment l'ouverture des cours d'école dites « Oasis » à Paris, et au-delà de leur objet premier qui est de permettre la création d'îlots de fraîcheur, il semble que ces nouveaux modes de conception soient appelés à se multiplier : ajouts de couleurs, formes et mobiliers permettant ainsi la tenue de nouveaux types de jeux. Pour faire évoluer les usages, différents challenges peuvent être proposés aux élèves pour s'approprier ce nouvel espace.

Pour en savoir plus : bit.ly/38akCiH.

EXEMPLE DE QUESTIONS PRATIQUES À SE POSER POUR UN AMÉNAGEUR SUR LE THÈME « CIRCULER »

- Le plan de circulation piétonnier tient-il compte des trajets différenciés des femmes et des hommes au quotidien ?
- A-t-on pris en considération, d'une façon ou d'une autre, les trajets autres que le classique domicile-travail ?
- Savez-vous si certaines personnes modifient leurs trajectoires par manque d'accessibilité (poussettes, caddies, valises à roulettes, fauteuils roulants...)?
- Y a-t-il des éléments de décor, de design ou de mobilier urbain qui gênent le passage des piétons ? Ou a contrario qui manquent pour pouvoir se déplacer facilement ?
- Les zones d'attente (arrêt de bus et de tram) sont-elles accueillantes et sécurisées ?
- Y a-t-il des informations claires, visibles et compréhensibles lorsque l'on se déplace dans la ville ou le quartier ?
- Savez-vous si certaines personnes (notamment les femmes) modifient leurs trajets du fait d'un sentiment d'insécurité ou par manque de sécurité réelle, en particulier la nuit ?

Source : Guide-référentiel « Genre & espace public », ville de Paris.

PRÉAMBULE

LES PRINCIPAUX ENJEUX

1^{ER} ENJEU : LE « DROIT À LA VILLE »

La principale finalité de ce programme de travail « genre & espace public » porte sur le « droit à la ville ». Notion développée par Henri Lefebvre à la fin des années 1960, le droit à la ville est un droit à la liberté et à l'émancipation individuelle dans un espace fortement socialisé (Lefebvre, 1968). Dans le contexte de la ville moderne et métropolitaine, le droit à la ville c'est la capacité à participer activement, c'est-à-dire à faire valoir son point de vue et ses besoins concernant le cadre urbain, la qualité des transports, la gestion urbaine, la libre circulation. C'est pouvoir être dehors, en toute sécurité, partout dans la ville, de jour comme de nuit, pour se promener ou pour des raisons utilitaires. Le droit à la ville est un droit essentiel pour la citoyenneté et l'égalité. Il renvoie à la question de (ré)appropriation de l'espace public par tout-e-s et d'accès à la ville. Or, d'une manière générale, il subsiste aujourd'hui un inégal accès à la ville entre les femmes et les hommes. Dans ce contexte, les femmes doivent être associées de façon paritaire à tous les niveaux de décision en matière d'aménagement de la ville, de transport, de participation, d'environnement, etc. En effet, les femmes peuvent jouer un rôle déterminant dans la transformation et l'amélioration du cadre de vie.

2^{ÈME} ENJEU : LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

C'est malheureusement un sujet récurrent : **les femmes ne se sentent pas en sécurité dans l'espace public**, qui est le lieu des hommes en premier lieu, par la répartition sexuée traditionnelle des espaces de vie qui attribuent aux femmes la sphère privée et domestique et aux hommes la sphère publique. **Le rapport du Haut Conseil à l'Égalité Femme/Homme sur le harcèlement sexistes et les violences sexuelles dans les transports en commun** montre que le harcèlement sexiste dans l'espace public peut prendre des formes diverses et que violences sexuelles, définies par la loi dans toutes leurs manifestations, recouvrent l'exhibition et le harcèlement sexuel ainsi que les agressions sexuelles (mains aux fesses, « frottements », etc.) et le viol. D'après l'Insee, en France, 25% des femmes de 18 à 29 ans ont peur dans la rue et 20% d'entre elles se disent y être injuriées au moins une fois par an.

Cette réalité entrave la libre circulation des femmes et les faits de violences dans l'espace public contribuent à alimenter et reproduire un sentiment d'insécurité, ce qui les amène à ne pas se sentir légitimes dans l'espace public. Pourtant un mouvement et des voix se sont élevés, #metoo : les femmes ne veulent plus être victimes, ne plus être des proies, pouvoir dire « non » et être respectées, pouvoir être entendues si elles n'expriment pas leur consentement, pouvoir décider elles aussi de ce qu'elles veulent ou ne veulent pas.

3^{ÈME} ENJEU : L'EMPOWERMENT

Ce terme peut se traduire en français par « renforcer ou acquérir du pouvoir », il s'agit de la capacité individuelle et collective de chacun-e d'agir sur son parcours de vie et sur son environnement social, économique, politique ou écologique. Cette notion met principalement l'accent sur le renforcement de l'estime de soi, la confiance en soi ainsi que la capacité de choisir des orientations dans sa vie. De plus l'*empowerment* recouvre le pouvoir collectif de changement des rapports de genre dans différentes sphères (économique, politique, juridique et socioculturelle). Cela peut se traduire pour les femmes par le fait de reconquérir les territoires considérés comme traditionnellement masculins, de réinvestir l'espace politique, de briser les rôles et assignations de genre, de créer de la solidarité féminine, de conquérir son autonomie économique et sociale et également de se réapproprier son corps.

4^{ÈME} ENJEU : LA COVEILLANCE

Née il y a une trentaine d'années au Québec, elle signifie : être attentif aux besoins de l'autre. Il s'agit moins d'un concept que d'un état d'esprit. C'est « faire à plusieurs » ce qu'on ne peut faire seul-e, dans une dynamique de lien social. « La coveillance, agir ensemble avec les parents, les ami-e-s ». Les « yeux fixés sur la rue » seraient l'affaire de tous et toutes. Le sentiment partagé de sécurité dans l'espace urbain est le critère majeur d'un urbanisme idéal. Le vécu quotidien des habitant-e-s et les façons dont l'urbanisme et le décor urbain diminuent ou augmentent le sentiment de sécurité sont au centre du questionnement sur la ville.

(...)

Pour avancer dans les réalisations, pour rendre concrètes des notions qui peuvent paraître théoriques, pour valoriser les réalisations et finalement pour une réelle prise en compte du genre dans les politiques urbaines, il convient de se doter d'outils méthodologiques et de se former sur les problématiques.

Au Canada et notamment au Québec, des concepts ont été expérimentés depuis de nombreuses années, à l'image de **Montréal**. Depuis 1980, **le Conseil de l'Europe** a produit des instruments du gender mainstreaming (approche intégrée du genre). La Commission européenne a développé ces outils et diverses villes d'Europe s'en sont emparés pour les développer, comme **la ville de Vienne en Autriche**, la plus emblématique, qui met en œuvre des mesures et des dispositifs depuis plusieurs années.

Définition : L'espace public est l'expression emblématique de la citoyenneté car il n'est pas seulement espace libre, il est espace accessible à tout un chacun (Joseph, 1998). Étymologiquement, le terme « public » caractérise tout ce qui est commun à la collectivité.

L'espace public des villes, espace de rencontres socialement organisé, théoriquement ouvert et accessible à tous les individus, est donc perçu comme un vecteur principal du vivre-ensemble. Or, depuis les années 1970, de nombreux travaux scientifiques démontrent qu'une entrée par le genre nuance et complète cette définition de la ville : le genre imprègne également l'espace social. Ce concept permet de mettre en lumière des différences et inégalités d'usages, d'appropriation, de mobilités, de pratiques et de perceptions des espaces publics urbains.

En France, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit, dans son article 61, aux collectivités territoriales de s'engager dans la prise en compte du genre et à la réalisation d'un rapport sur l'égalité femmes-hommes dans les politiques municipales (➤M1).

Le guide « **Genre et espace public** » (➤M2), élaboré en 2016, constitue l'un de ces documents de référence. Diverses organisations et collectivités territoriales se sont également emparées du sujet et ont récemment produit des réflexions, des outils et des formations (➤M3).

Pour agir, il convient d'abord de prendre appui sur des textes législatifs et réglementaires qui constituent le cadre de l'action. La **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**, produite en 2006 par le **Conseil des Communes et Régions d'Europe** (CCRE), constitue une véritable invitation adressée aux collectivités locales à s'engager publiquement pour l'égalité des sexes (➤M4).

Récemment, le réseau **Metropolis** a réaffirmé la nécessité de développer et de renforcer les mesures, les processus et les politiques d'égalité des sexes pour construire des villes qui tiennent compte de toutes les voix et de toutes les expériences. Ceci ne sera atteint que si l'égalité des sexes joue un rôle clé dans l'agenda métropolitain. Les stratégies, les politiques et les espaces métropolitains égalitaires sont des moyens de transformation sociale pour des sociétés plus équitables et plus inclusives (➤M5).

M1 / L'ARTICLE 61 DE LA LOI DU 4 AOÛT 2014 POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE

L'article 61 de la loi pour l'égalité réelle

Description : La promulgation de la **loi du 4 août 2014** pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes. Elle s'inscrit dans la continuité de la **loi du 12 mars 2012** qui dispose que les collectivités rédigent un rapport sur la situation comparée des femmes et des hommes en matière d'égalité professionnelle, ainsi que de la loi du 21 février 2014 qui fait de l'égalité femmes-hommes une priorité transversale de la politique de la ville.

L'**article 61 de la loi du 4 août 2014** prescrit, aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants, de présenter **un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** (préalablement aux débats sur le projet de budget).

Le **décret n° 2015-761 du 24 juin 2015** précise le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit : ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'obligation de présenter ce rapport préalablement aux débats sur le projet de budget est entrée en vigueur pour les collectivités de plus de 20 000 habitant-e-s.

Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Titre V : Dispositions visant à mettre en œuvre l'objectif constitutionnel de parité.

Chapitre II : Dispositions relatives à la parité et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales.

Article 61 : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales. (Source : <https://www.legifrance.gouv.fr>)

L'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes devient la règle dans la conduite des politiques publiques.

Pourquoi un tel rapport ? Parce que les collectivités territoriales sont **incontournables** dans la lutte contre les inégalités femmes-hommes. Nombre d'entre elles se sont engagées sur ce sujet depuis quelques années. Quelques-unes ont adopté une approche intégrée et transversale du genre dans leurs politiques publiques.

Il n'en reste pas moins que **les inégalités entre les femmes et les hommes** perdurent aujourd'hui en France dans de nombreux domaines. **Des inégalités professionnelles** existent au sein des collectivités territoriales ; Les politiques menées par les collectivités peuvent **amplifier les inégalités** en renforçant les « tendances lourdes », ou au contraire les réduire par la mise en œuvre d'actions selon une **approche spécifique**, pour corriger les inégalités, ou intégrée, pour éviter de les renforcer.

Ce rapport peut permettre de sensibiliser les élu-e-s et agent-e-s de la collectivité à l'égalité, de porter et rendre visible cette question aux yeux de tous et toutes, dans la mesure où il doit être présenté devant l'organe délibérant préalablement au débat sur le projet de budget. À moyen terme, ce rapport peut également être un outil pour analyser les finances de la collectivité sous l'angle de l'égalité femmes-hommes (Voir fiche >H1).

En 2016, le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) du Ministère des familles, de l'enfance et du des droits des femmes, s'est engagé avec le Centre Hubertine Auclert (>R5), dans la rédaction d'un **guide pratique pour accompagner les collectivités**, un outil méthodologique pour élaborer leur rapport.

B1 / PROJET « 7 PLACES », LE CAHIER DES CHARGES

FICHE ACTION : B1		RUBRIQUE : URBANISME		THÈME : AMÉNAGEMENT		ACTION : PROJET « 7 PLACES » / LE CAHIER DES CHARGES
TAG	CIRCULER	FAIRE DU SPORT ET FLANER	ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES	SE SENTIR EN SÉCURITÉ	PARTICIPER	AUTRE
						Prise en compte transversale du genre

Projet « 7 places » : le cahier des charges

Description : En 2016 la Mairie de Paris a lancé l'appel à projet « **Réinventons nos places !** », concernant le réaménagement de 7 places majeures de la ville et dont la concertation avait eu lieu en 2015. Cet appel à projet a, pour la première fois, intégré une demande concernant **la prise en compte du genre**.

Les objectifs du projet : 1. Requalifier et rééquilibrer l'espace public au profit des piéton-ne-s, des circulations douces et de la présence du végétal - 2. Diversifier et intensifier les usages de l'espace public - 3. En assurer l'accessibilité à tous et toutes - 4. Améliorer le lien de chaque place et son environnement proche.

Il s'agit d'un appel à projet très particulier et innovant dans sa formulation pour deux raisons :

1. C'est le premier cas de présence **de deux maîtrises d'œuvre**, infrastructure et maîtrise d'usage. Cette dernière tient compte, pour la première fois de manière aussi formelle, de l'ensemble **du système social de la place et de ses aménités**, au sens de l'ensemble des valeurs matérielles et immatérielles attachées à un territoire et qui marque son attractivité.

« Ainsi il convient de partir des habitant-e-s et de leurs usages, en proposant un accompagnement à la transformation de ce système, par des collectifs d'architecture, experts dans les activités participatives, l'autoconstruction, les lieux éphémères,

etc. L'ensemble devant conduire à un processus moins lourd et plus partagé qui s'apparente à l'urbanisme tactique : À la croisée de l'expérimentation citoyenne et de la préfiguration de vastes transformations urbaines, **l'urbanisme tactique** est une intervention à petite échelle, de courte durée et à petit budget dans l'espace public, moyen idéal pour connecter urbanistes et habitant-e-s » explique **Jean Christophe Choblet** de Mission PAVEX à la Ville de Paris.

2. Le genre est un critère obligatoire. En effet, parmi les « 5 mouvements » du projet, dont les collectifs candidats à l'appel à projet devaient tenir compte, on trouve : « l'appropriation de l'ensemble du diagnostic et résultats de la concertation déjà réalisés, à compléter par l'observation, l'analyse des usages et la cartographie (carte sensible et genrée), des actions rapides de sensibilisation sur site ».

Le cahier des charges du projet « 7 places » précise dans le point 2.1.4. : « **la question de la place des femmes dans l'espace public est une donnée essentielle du projet, la vision d'un espace genré et aimable, l'équipement permettant une appropriation simple et directe par les femmes seront des éléments essentiels pour le choix des solutions proposées par la maîtrise d'œuvre** ».



La question du genre n'était donc pas une option, mais pour la première fois **un critère obligatoire** qui, s'il n'était pas traité, pouvait conduire à l'élimination du collectif candidat.

Observations générales

À ce jour, il reste encore beaucoup à faire pour intégrer le critère de genre dans les appels d'offre de projets urbains. Or, **la conception d'un espace n'est jamais neutre** et la réalisation de diagnostics genrés contribue à problématiser des choix d'aménagement. Cela implique un questionnement de la part des urbanistes et architectes qui, dès lors, sont contraints de modifier leur focale. Le résultat pourra être un espace mieux conçu, plus durable, plus attentif aux besoins des personnes, femmes et hommes, et des plus vulnérables.

Il revient donc à la force publique d'**accompagner les équipes conceptrices** à travailler dans ce sens, car elles ne sont pas toujours formées pour cela (cette question n'est pas abordée dans les écoles d'architecture). La démarche produit des bénéfices, notamment dans le développement de « systèmes amènes » dans la ville (les aménités immatérielles sont un vecteur d'intégration et de cohésion sociale, aussi bien dans l'espace que dans le temps) et dans le partage de l'espace public.



POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
Il s'agit d'un processus de réaménagement urbain à caractère pilote : la prise en compte du genre dans la phase de diagnostic est un premier pas.	Évoquer les « cartographies genrées » implique une obligation de poser un regard attentif au genre sur les usages des habitant-e.s.
Les collectifs candidats ont dû se rapprocher d'universitaires et d'associations pour répondre à ce point de l'appel à projet.	Parler d'un « espace genré » implique de revenir sans cesse sur les stéréotypes de genre. Inscrire le genre dans l'appel d'offre est une 1ère étape. Ensuite tout reste à faire !

Voir quelques projets dans le détail :

- Fiche-action ↗B2, ↗B3, ↗B4
- Lire **les ACTES de la rencontre du 30 mai 2017** à Paris « *Genre & espace public* », l'intervention de Jean Christophe Cholet, page 23.

(...)

**Réussir l'accessibilité des espaces publics : recommandations issues de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (JOP) 2024 –
Retour sur le webinaire du 18 octobre 2021**

(...)

UN OBJECTIF À PORTÉE NATIONALE

Le guide du Cerema « Réussir l'accessibilité des espaces publics » concerné par ce webinaire vise à aider les collectivités à concevoir l'accessibilité des cheminements piétons autour de leurs pôles générateurs de déplacements structurants, ou pour la desserte d'événements ponctuels à forte fréquentation. Cet ouvrage fait suite à une première phase de diagnostic de l'accessibilité des cheminements piétons dans l'environnement de trois futurs sites olympiques. Sous forme de guide méthodologique et de recommandations, il vise à élargir les préconisations issues du diagnostic réalisé sur des futurs sites olympiques à d'autres équipements du territoire français. (..)

➤ *Marc Guillaume, Préfet de la Région Île-de-France*

(..) Concernant le guide, le préfet de région retient surtout **les 10 recommandations proposées** (..), qui sont à faire connaître et à partager largement. Par exemple, inciter tout le monde à associer très en amont les usagers en différentes situations de handicap. Il faut **assurer la continuité de l'accessibilité des cheminements piétons autour des pôles gares**, afin que l'ensemble du réseau public soit accessible. (..)

➤ *Carole Guéchi, Déléguée Ministérielle à l'Accessibilité*

Carole Guéchi a rappelé quelques évolutions réglementaires récentes qui concernent les espaces publics, en particulier la loi d'orientation des mobilités (LOM – 24 décembre 2019) dont plusieurs aspects vont permettre d'améliorer l'accessibilité des espaces publics. (..)

3 points ressortent de la LOM et peuvent aider dans le cadre des JOP.

Un premier point de cette LOM concerne les données liées à l'accessibilité : la collecte et la fourniture des données voirie doit se faire au plus tard en décembre 2023 (*décret du 29 juin 2021 relatif à la collecte des données décrivant l'accessibilité des itinéraires pédestres mentionnés à l'article L. 141-13 du code de la voirie routière*).

Il y a désormais l'obligation de suivre un standard qui permet de **qualifier les données liées à l'accessibilité de la voirie** dans un rayon de 200 m autour des points d'arrêts prioritaires de transports en communs (TC) et sur l'accessibilité des réseaux de transports. Ce standard de données vient de paraître au CNIG et est disponible sur leur site (*lien article Cerema*).

La collectivité doit collecter l'ensemble des données relatives à l'accessibilité. Les données nécessaires sont des éléments très pratiques : la largeur de trottoir, le type de revêtement, les obstacles présents, les abaissés de trottoir, les bandes d'éveil de vigilance (BEV), etc, qui vont permettre de bâtir des calculateurs d'itinéraires, des GPS piétons, par exemple. Il n'y a pas actuellement de GPS digne de ce nom pour les piétons et encore moins quand ceux-ci ont des difficultés pour se déplacer. Cette mise à disposition de l'utilisateur des données accessibilité est une nouveauté importante et elle sera utile dans le cadre des JOP pour aider tout un chacun à se déplacer. (..)

➤ *Emmanuel Neuville, Directeur du Cerema Île-de-France*

(..) Depuis une vingtaine d'années, le Cerema contribue aux divers documents programmant la mise en œuvre de l'accessibilité – schémas directeurs d'accessibilité, AD'AP, Sd'AP, PAVE - et poursuit l'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre de la LOM (avec les éléments rappelés par Carole Guéchi).

Il identifie deux grands objectifs :

- Penser l'accessibilité de manière transversale, à la fois de l'espace public, des transports et du cadre bâti, c'est un enjeu de continuité de la chaîne de déplacement.
- S'intéresser aux usagers et à leurs différences, l'accessibilité universelle répond à des difficultés rencontrées par tous (personne qui accompagne un enfant, transport d'un objet lourd...). (..)

RETOUR SUR LE DIAGNOSTIC DE 3 SITES OLYMPIQUES

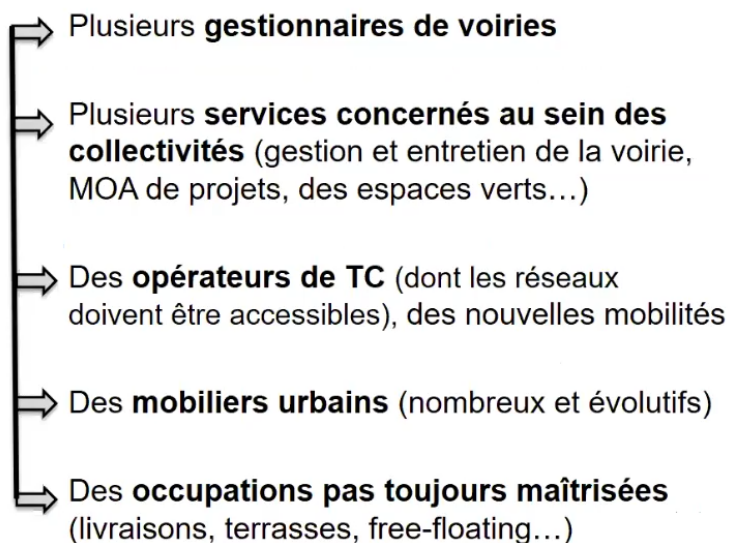
➤ *Marion Torterotot, Cheffe de projet Ville accessible à tous, Cerema Normandie-Centre*

L'objectif est d'avoir une mobilité plus inclusive sur l'ensemble des espaces publics et de la voirie, avec une adaptation pour les personnes à mobilité réduite et plus largement aux différents modes actifs. Un second objectif est de rendre les espaces publics plus en phase avec les usages. L'espace public n'est pas seulement un lieu où l'on se déplace mais aussi un lieu où l'on vit. C'est un espace pratiqué de façon intense, parfois des espaces ouverts, parfois des espaces emblématiques (dimension de représentation), ils sont parfois sur-sollicités à la fois par des questions de mobilité (diversité des usagers) mais aussi par la livraison, le stationnement, les terrasses.

CONTEXTE GÉNÉRAL SUR L'ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS

- Objectif : une **mobilité plus inclusive** sur les espaces publics (plus adaptée aux PMR, aux modes actifs, plus en phase avec les usages...)
- Les **espaces publics, problématique spécifique** de l'accessibilité :
 - **Espaces « intenses » de la ville** : très fréquentés, ouverts, emblématiques, et parfois sur-sollicités (piétons, vélos, trottinettes, livraisons, terrasses...)
 - Les **Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)** axent leurs interventions sur la logique d'itinéraires principaux
 - Un **enjeu de coordination entre les PAVE, les SD'AP et les Ad'AP** : Assurer la continuité de la chaîne du déplacement (transport en commun, points d'arrêt TC, espaces publics et ERP)

<https://www.ecologie.gouv.fr/l'accessibilite-voirie-et-des-espaces-publics>



Concernant l'accessibilité de l'espace public, le document de référence est le **plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)**, qui est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants), avec des notions de stratégie et de priorisation, des interventions orientées sur une logique de cheminements principaux.

L'enjeu sur les espaces publics est d'arriver à coordonner les différents documents - les PAVE, les SD'AP et les Ad'AP - pour assurer une continuité de la chaîne du déplacement ; c'est cette vision intégratrice et transversale de l'accessibilité que porte le Cerema.

(..)

L'étude Cerema sur l'accessibilité des JOP

La mission du Cerema pour la Préfecture Ile-de-France est d'utiliser l'exposition des JOP 2024 pour faire évoluer plus rapidement l'accessibilité des espaces publics, car sur les espaces publics il n'y a pas de délais ou de date butoir pour atteindre les objectifs de mise en accessibilité. (..).

Trois sites ont été choisis et étudiés, pour leurs caractéristiques contrastées :

1. **Paris, porte de Versailles** : le Parc des Expositions, avec un parvis ou grande place, qui permet des cheminements assez courts (environ 150 m entre un arrêt TC et l'entrée du parc), propose une grande offre de transports en commun, a une situation de centre-ville dense. La compétence voirie est unique sur ce site (ville de Paris).
2. **St Quentin en Yvelines, Vélodrome national** : un cheminement le long de voiries structurantes à l'échelle de l'agglomération. Le cheminement est plus long : 1km à 1,5 km. La compétence voirie est répartie entre plusieurs acteurs (CASQY, Ville de Montigny-le-Bretonneux et CD 78).
3. **Saint Denis, Stade de France** : un équipement qui a déjà l'habitude d'accueillir de nombreux événements, avec des voiries bien dimensionnées pour ces flux piétons. Les cheminements étudiés sont ceux entre les deux stations RER B et D (environ 1km). La compétence voirie est partagée (Plaine Commune et CD 93).

La méthodologie employée se veut reproductible sur les autres territoires, sur d'autres sites accueillant de grands événements.

Une approche combinant une expertise technique, réglementaire (mesure de largeurs, pentes, etc..), une expertise de l'aménagement et un recueil du ressenti des usagers (à travers des parcours commentés ou des questionnaires). Dans l'idée d'avoir une méthode qualitative et non quantitative, on ne recherche pas la représentativité des profils mais plutôt la diversité, en utilisant la parole des usagers pour faire ressortir des points non visibles lors d'un diagnostic technique.

Cette étude n'est pas un relevé exhaustif de l'existant (étude concentrée sur certains cheminements), ni un état des lieux de l'accessibilité des transports en commun. L'idée étant d'avoir un état des lieux de ses 3 sites pour en ressortir des préconisations et des recommandations.



Réalisation de 5 parcours commentés sur les sites Parc des expositions et Vélodrome national

Les 4 principaux enseignements apportés par ce diagnostic :

1/ Lisibilité : identifier les cheminements

Des difficultés pour lire les espaces : des problèmes pour identifier les cheminements, en particulier sur des espaces ouverts, des parvis, avec la perte des repères et des difficultés pour s'orienter. Lors des parcours commentés, certains "testeurs" ont pris des chemins inattendus, par exemple liés à la topographie de la place.

Il ressort un besoin d'avoir un choix clair sur le cheminement accessible qui devra être communiqué et valorisé, en lien avec la signalétique piétonne et son bon positionnement. Ce manque de signalétique est ressorti du diagnostic. Un jalonnement tout au long du parcours est nécessaire et a un rôle de réassurance.

2/ Conception de l'aménagement : prendre en compte tous les handicaps

Le handicap visuel, notamment, est sous-estimé avec des aménagements qui vont dans le bon sens mais restent insuffisants et se heurtent à des détails qui viennent perturber le repérage et le déplacement. Par exemple, le manque de contrastes visuels et tactiles, une absence de ressaut. Un enjeu de sécurité est aussi présent, avec une difficulté de cohabitation sur des espaces non motorisés avec les autres modes actifs, par exemple une piste cyclable à hauteur de trottoir. Quelques conflits entre les piétons et les autres usagers qui apparaissent sur des espaces partagés.

3/ Gestion et entretien : assurer le suivi de l'aménagement au fur et à mesure de sa vie

Les revêtements vieillissent au cours du temps : par exemple des aspérités qui vont se créer dans un dallage et qui vont rendre difficilement détectable une BEV. A cela s'ajoute l'entretien et le remplacement de ce type de matériel (BEV), souvent dégradé suite à un usage soutenu.

De plus, la superposition des différents mobiliers urbains de toutes sortes présents sur l'espace public peuvent gêner le déplacement : terrasse qui s'agrandit, mobilier fixe (potelets, poteau, mât d'éclairage, ...) qui sont nombreux et parfois sur les cheminements. Chaque mobilier peut devenir un obstacle.

4/ Gouvernance : Quel chemin à parcourir pour "réussir l'accessibilité"

On constate que globalement les espaces publics sont proches du niveau à atteindre, mais restent peu fiables dans leurs usages (dépendent de configurations variables) : des actions sont à mener pour améliorer la prise en compte du handicap visuel (équipements à entretenir, à ajouter...), et une signalétique plus performante à mettre en place.

Il est nécessaire que les maîtres d'ouvrage réfléchissent au cheminement dans son ensemble et se recentrent sur le parcours usager : quelle est l'expérience usager que l'on offre (avec la réglementation en appui pour y répondre).

Un enjeu ressort : **assurer une meilleure cohabitation des différents flux non motorisés** sur un même espace, d'autant plus avec le développement et l'augmentation des modes actifs dont le déplacement cycliste.

L'une des conditions pour réussir cette accessibilité des espaces publics est d'assurer une meilleure coordination entre les 3 types de gestionnaires (voiries, réseau TC et ERP) pour avoir une continuité de l'information et ne perdre personne en cours de route.

PRÉSENTATION DU GUIDE - METTRE EN OEUVRE UNE DÉMARCHE PROJET

- *Sylvain Michelin, Chef du Groupe Aménagements Urbains, Département Territoires, Villes et Bâtiment au Cerema Méditerranée*

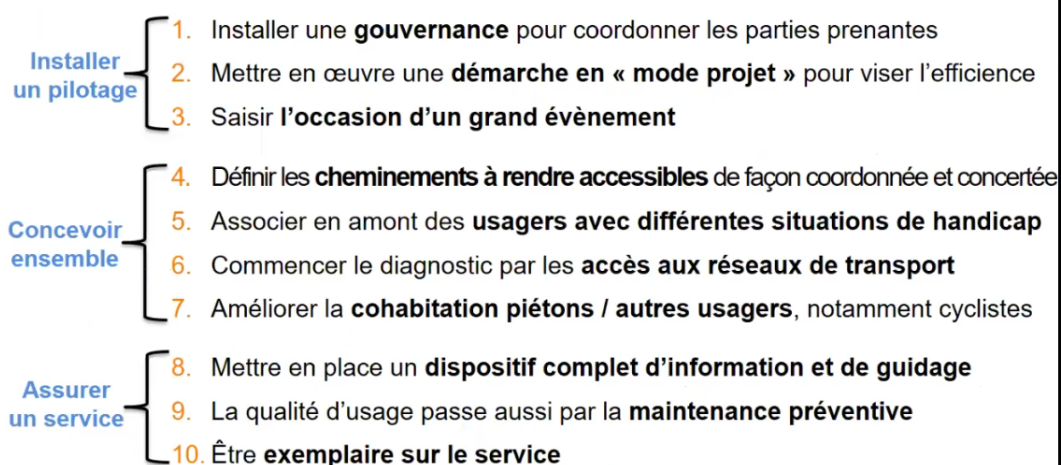
Dans cette séquence, **la question de la méthode** a été traitée. Le diagnostic présenté précédemment montre qu'il y a un certain nombre d'actions et d'améliorations sur l'espace public qui nécessitent d'avoir une démarche claire, impliquant la pluralité des intervenants, pour atteindre les objectifs.

La problématique ne tourne pas vraiment autour de l'application de la réglementation mais plutôt autour **des besoins de coordination entre les différents intervenants de l'espace public.** (..)

Ce guide propose **10 recommandations clés** : une feuille de route pour accompagner un chef de projet avec 3 grandes séquences :

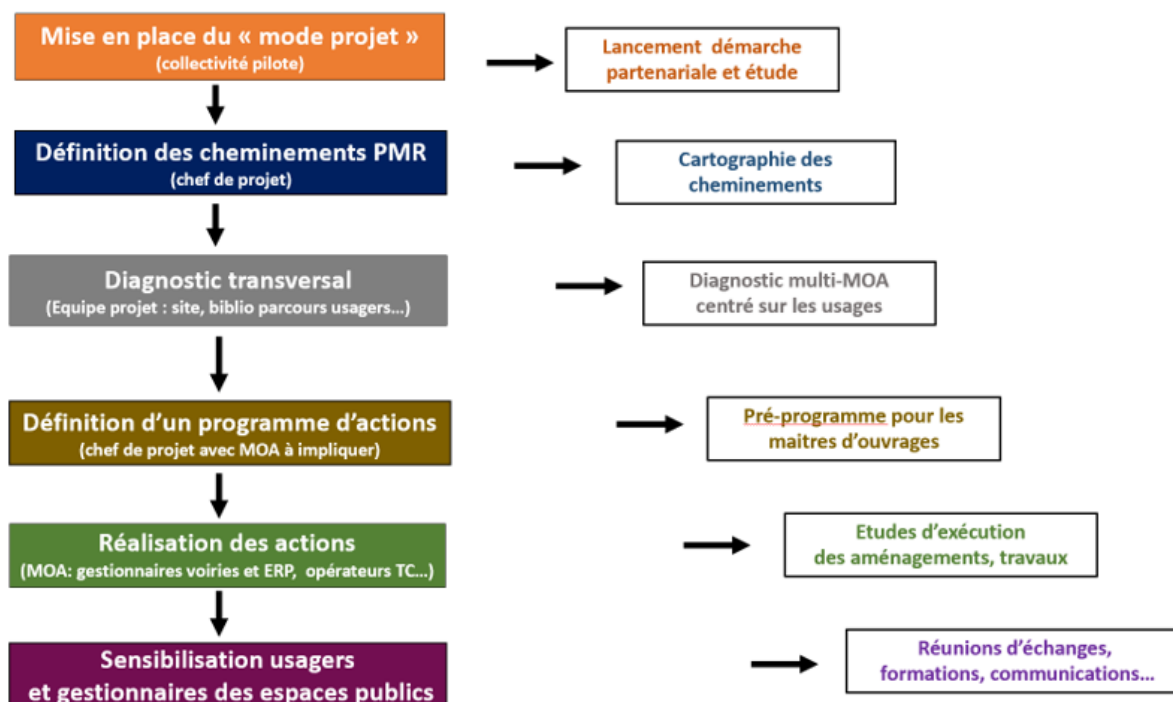
- installer un pilotage, une gouvernance entre les différents acteurs, en saisissant l'occasion d'un grand évènement ;
- concevoir ensemble, définir les cheminements de façon concertée, associer les usagers bien en amont, prendre en compte différents types de handicap, question de l'organisation des flux dans les espaces publics, accès des TC, cohabitation entre piétons et autres usagers ;
- assurer un service, livrer des aménagements accessibles et qui le restent.
- Des recommandations pour guider le chef de projet dans sa démarche.

DIX RECOMMANDATIONS CLÉS POUR RÉUSSIR

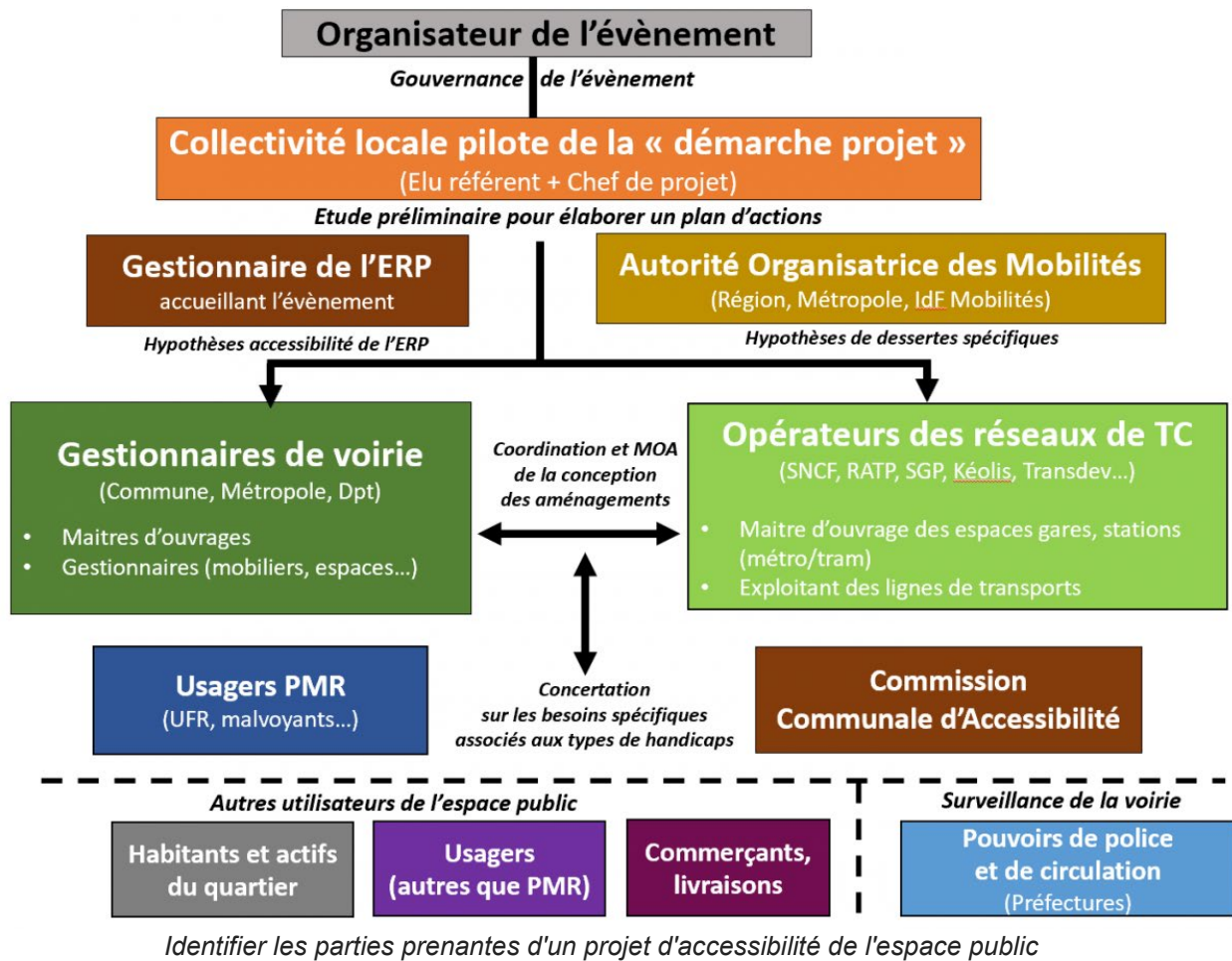


(..)

Cette méthode générale (**démarche projet**) est présentée et proposée dans le guide.



(..)



(..)

CONCLUSION

➤ *Michel Cadot, Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques*

(..) Sur cette étude, il y avait deux attentes vis-à-vis du Cerema. Une première était de proposer une méthode qui permette d'identifier si les sites dans lesquels il y aura des épreuves olympiques (sites pérennes mais aussi temporaires) répondent dans leurs abords immédiats et dans l'accès aux places à toutes les conditions d'accessibilité universelle. Dans l'esprit d'inclusion des JOP 2024, les installations se veulent pleinement accessibles et inclusives. Et cela, pas seulement aux abords et à l'intérieur des sites mais aussi entre les points de transports collectifs et l'accès aux sites – le cheminement, l'itinéraire, pour s'assurer de sa complète accessibilité. (..)

Le second objectif de l'étude était d'aller plus loin sur la prise en compte au plan local de l'accessibilité, **d'en faire un levier de transformation**. Il s'agit également de donner des moyens à la société civile, aux associations, aux acteurs de terrain, aux citoyens, pour pousser ce dossier difficile en faisant des propositions les plus pertinentes et les plus adaptées. (..)

Tout cela demande de l'argent, du financement pour des travaux ; il y a donc des choix politiques, à tous les niveaux de collectivités, et l'Etat doit prendre sa part. Et cela suppose une appropriation citoyenne et un dialogue avec des priorités car tout ne peut pas être accéléré en même temps. (..)

(..)